

PROCES-VERBAL DE LA 3e SEANCE

Président : M. MROZIEWICZ (Pologne)

SOMMAIRE

HOMMAGE A LA MEMOIRE D'ALFONSO GARCIA ROBLES, AMBASSADEUR DU MEXIQUE

DECLARATION LIMINAIRE DU PRESIDENT

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.1/46/PV.3  
22 octobre 1991

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

HOMMAGE A LA MEMOIRE D'ALFONSO GARCIA ROBLES, AMBASSADEUR DU MEXIQUE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à la mémoire de l'Ambassadeur García Robles, du Mexique, et, au nom des membres de la Première Commission et en mon nom propre, pour exprimer à la délégation du Mexique et à sa famille nos plus sincères et profondes condoléances à l'occasion de son décès.

L'Ambassadeur Robles, connu de la plupart d'entre nous comme le père du désarmement, fut l'architecte du Traité de Tlatelolco, le premier traité visant à établir une zone exempte d'armes nucléaires dans une région peuplée du monde. Comme chacun sait, il fut également lauréat du prix Nobel de la paix en 1982, prix qui lui a été décerné pour les remarquables services qu'il a rendus à la cause du désarmement et de la paix.

L'Ambassadeur Robles fut le grand initiateur de la Campagne mondiale pour le désarmement, fut membre de la Commission Palme sur les questions de désarmement et de sécurité, du Groupe d'initiative des Six-Nations pour la paix et le désarmement, et participa de façon remarquable aux travaux du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement.

Bien que la plupart des membres de la Commission connaissent les contributions que l'Ambassadeur Robles a apportées au désarmement, il convient de rappeler qu'il a aussi été membre de la délégation du Mexique à la Conférence de San Francisco de 1945, qui avait contribué à élaborer la Charte des Nations Unies. Par la suite, il devint Directeur de la Division des affaires politiques des Nations Unies et Secrétaire principal de la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine et du Comité spécial de l'Assemblée générale sur la question de Palestine. En 1957, il reprit son service auprès du Gouvernement du Mexique. Il fut nommé Ambassadeur au Brésil et, par la suite, Secrétaire adjoint aux Affaires étrangères et puis Ministre des Affaires étrangères.

Alfonso García Robles fut inlassable dans sa lutte en faveur du désarmement. Tous ceux qui ont travaillé ici avec lui à la Première Commission, à la Conférence du désarmement et ailleurs, se souviendront certainement toujours de son énergie, de sa détermination sans faille et de son dévouement. La Première Commission a grandement bénéficié de la sagesse, des vastes connaissances et de l'expérience de l'Ambassadeur García Robles

Le Président

dans le domaine du désarmement, au cours des dernières années. Son décès représente une perte énorme non seulement pour son pays mais aussi pour la communauté internationale tout entière, et en particulier pour la Première Commission.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ethiopie, qui parlera au nom du Groupe des Etats africains.

M. MAHMOUD (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Groupe des Etats africains et en mon propre nom, je voudrais rendre hommage à la mémoire de l'Ambassadeur Alfonso García Robles, qui est décédé le 2 septembre dernier.

Tous ceux qui sont familiers des travaux de la Première Commission, notamment en 1971 et 1975, lorsque M. García Robles était Représentant permanent du Mexique auprès de nous, peuvent témoigner de la contribution précieuse qu'il a apportée aux efforts déployés pour empêcher la prolifération des armements nucléaires et ressentiront cruellement sa perte. Comme chacun sait, le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine - le Traité de Tlatelolco - n'aurait pu être signé en 1967 sans ses efforts inlassables, pénibles et courageux. Ce traité était, sans aucun doute, un encouragement à la création d'autres zones dénucléarisées et, ainsi que le Président vient de le dire, c'est en reconnaissance à sa contribution à la promotion de la paix et du désarmement que M. García Robles s'est vu attribuer le prix Nobel de la paix en 1982, conjointement avec Mme Alva Myrdal, de la Suède.

Prenant la parole devant la Première Commission le 22 novembre 1973, M. García Robles déclarait :

"L'alternative à laquelle le monde fait face est, en effet, soit de faire disparaître les armes nucléaires, soit de se résigner à sa propre disparition." (A/C.1/PV.1968, p. 8/10).

Je suis convaincu qu'il aurait été très heureux des récentes initiatives du Président des Etats-Unis et du Président de l'Union soviétique dans le sens d'une réduction de certains armements nucléaires tactiques.

En conclusion, je voudrais exprimer les sincères condoléances du Groupe africain à la Première Commission à la famille affligée de l'Ambassadeur Alfonso García Robles et à la délégation du Mexique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Japon, qui parlera au nom du Groupe des Etats d'Asie.

M. DONOWAKI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Je considère comme un grand honneur d'avoir été chargé, au nom du Groupe des Etats d'Asie, de rendre hommage en cette occasion à la vie et à la mémoire de l'Ambassadeur García Robles.

Diplomate, homme d'état à la stature mondiale et lauréat du prix Nobel, l'Ambassadeur García Robles a consacré sa vie à la paix et à la sécurité du monde. Au cours d'une carrière s'étendant sur cinq décennies, l'Ambassadeur García Robles a fait grande impression sur tous ceux qui ont eu le privilège de travailler avec lui, en tant qu'homme ayant une large vision des choses, d'une profonde sagesse et d'une parfaite intégrité. En tant que Représentant permanent du Mexique auprès des Nations Unies, que Ministre des Affaires étrangères et représentant de son pays à la Conférence du désarmement, de 1977 jusqu'à sa retraite en 1989, l'Ambassadeur García Robles a été un serviteur exemplaire de son pays. L'oeuvre qu'il a accomplie a bénéficié non seulement au Mexique mais à la communauté internationale tout entière.

L'Ambassadeur García Robles, qui était présent à la signature de la Charte des Nations Unies à San Francisco en 1945, est resté profondément attaché aux buts et aux objectifs des Nations Unies tout au long de sa carrière; il a laissé une marque indélébile sur les travaux et les réalisations de l'Organisation, en particulier dans le domaine du désarmement. En effet, il s'est toujours trouvé au premier rang pour prendre part aux plus grands efforts visant à promouvoir le désarmement, remplissant à plusieurs reprises les fonctions de Président de la Conférence sur le désarmement et participant à la rédaction d'accords internationaux importants dans le domaine du désarmement, y compris le Traité de Tlatelolco et le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978.

Bien que nous soyons tous profondément touchés par la mort de ce grand homme, ses contributions à la paix et à la sécurité du monde représentent un patrimoine qui bénéficiera aux générations futures.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui parlera au nom du Groupe des Etats de l'Europe de l'Est.

M. KRASULIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Au nom du Groupe des Etats de l'Europe de l'Est, je tiens à rendre hommage à un homme remarquable et à un diplomate exceptionnel, M. Alfonso García Robles. Tout au long de sa carrière professionnelle, l'Ambassadeur García Robles s'est consacré au règlement des problèmes internationaux par des moyens pacifiques.

Nombreux sont ceux qui parmi nous associent son nom au désarmement seulement, alors qu'en réalité le champ de ses activités était beaucoup plus vaste. Souvenons-nous qu'il était présent lors de la naissance même des Nations Unies, participant à la Conférence de San Francisco de 1945, lorsque la Charte de l'Organisation a été ratifiée. Dès les premières années d'existence de notre organisation, il a occupé un poste dans la Division de politique générale des Nations Unies et nombre d'entre nous savent que, lorsqu'il travaillait au Secrétariat, l'Ambassadeur García Robles a été la première personne sous les ordres de laquelle a travaillé le Secrétaire général adjoint Akashi.

L'Ambassadeur García Robles a apporté une importante contribution aux activités de notre organisation dans le domaine du maintien de la paix. En fait, l'organe que nous appelons maintenant le Comité des 34 a été créé essentiellement sur son initiative. Mais, plus que pour toute autre réalisation, c'est surtout en qualité de père du Traité de Tlatelolco que l'Ambassadeur García Robles entrera dans l'histoire du désarmement et cela seul aurait suffi à ce qu'on lui rende hommage et à ce que nous conservions précieusement son souvenir.

Nous le connaissions tous de façon différente. Pour certains, il était l'Ambassadeur García Robles tandis que d'autres parmi nous l'appelaient Alfonso. Mais, je pense, nous sommes tous d'accord pour dire que cet homme pourrait à juste titre s'appeler M. Désarmement. C'est sous ce nom qu'il restera dans nos mémoires.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole à l'Ambassadeur Flores Bermúdez, du Honduras, qui parlera au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. FLORES BERMUDEZ (Honduras) (interprétation de l'espagnol) : Nous commençons aujourd'hui le débat sur les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Au cours de cette deuxième quinzaine du mois d'octobre, nous entendrons les sages réflexions de nombreuses délégations qui, avec un sens profond de leurs responsabilités, analyseront le passé récent pour proposer aujourd'hui des mesures et des actions qui permettront d'envisager un avenir meilleur et plus sûr.

Il semblerait toutefois qu'il manque une voix, qu'il y a un vide ici, que la pensée lucide qui, pendant tant d'années importantes, a contribué à forger la conscience du monde dans les questions délicates que sont le désarmement et la sécurité internationale, ne nous accompagnera plus. Le décès, le 2 septembre dernier, du regretté Ambassadeur Alfonso García Robles nous donne l'impression que nous ne sommes pas tous ici présents. Pourtant, ses idées et ses concepts feront partie de nos travaux. Sa contribution aux questions qui nous intéressent sera effective et importante, tant aujourd'hui qu'à l'avenir.

Et il ne saurait en être autrement, car nous avons profité des contributions qu'il nous a apportées pendant plus d'un quart de siècle. En 1967, l'Ambassadeur García Robles est venu ici présenter le Traité de Tlatelolco. Il a participé dans une large mesure à l'élaboration du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale, en 1978, qui fut consacrée au désarmement. Son rôle et ses idées ont été essentiels dans le lancement de la Campagne mondiale pour le désarmement entreprise par notre organisation.

Don Alfonso a fait ses études supérieures en Europe et, en 1936, il achevait ses études de droit à l'Université de Paris et obtenait ensuite le diplôme de l'Académie de droit international de La Haye. Sa formation professionnelle et sa longue expérience de diplomate au service de son gouvernement lui ont permis de faire preuve de brillantes capacités, en tant que l'un des premiers fonctionnaires internationaux au service de cette organisation. Il a occupé le poste de Sous-Secrétaire aux relations extérieures du Mexique de 1964 à 1970, époque à laquelle il a repris ses travaux sur le désarmement aux Nations Unies et a conduit la délégation de son pays à la Conférence du Comité du désarmement.

M. Flores Bermúdez (Honduras)

En sa qualité de Sous-Secrétaire, Don Alfonso García Robles a présidé toutes les réunions consacrées à la dénucléarisation militaire de l'Amérique latine qui se sont tenues à partir de 1964 à Mexico et qui, effectivement, comme on l'a dit, ont abouti à la signature, le 14 février 1967 du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, connu sous le nom de Traité de Tlatelolco.

Dans son livre "Alfonso García Robles, Prix Nobel de la Paix", le représentant du Mexique à Genève, l'Ambassadeur Marin Bosch, déclare :

"On peut dire que la carrière professionnelle de l'Ambassadeur Alfonso García Robles est intimement liée aux Nations Unies; sa formation s'est parachevée au sein de l'Organisation qu'il a lui-même aidé à consolider. Il a apporté sa contribution personnelle aux travaux préparatoires qui ont abouti à la création de l'ONU et, depuis lors, il n'a cessé de défendre avec vigueur les principes de sa Charte. En vérité, on pourrait dire, pour paraphraser Alfonso le Sage, que García Robles n'était pas seulement présent lors de la création de l'ONU, mais qu'il a également contribué par ses idées à une meilleure gestion et à une plus grande efficacité."

Et la citation continue :

"Alfonso García Robles appartient à une génération d'hommes internationaux qui ont été témoins des crises qui se sont succédées pendant les années 30, de l'effondrement de la Société des Nations et de la tragédie de la seconde guerre mondiale. Conscients qu'il fallait créer un ordre international plus juste et plus durable, ils se sont consacrés à cette noble cause dès 1945. Leur enthousiasme a été partagé par les représentants des pays fondateurs des Nations Unies et par les fonctionnaires internationaux qui, comme García Robles lui-même, se sont associés au Secrétariat de l'Organisation. Le niveau professionnel de ces premiers cadres était très élevé et allait de pair avec leurs qualités humaines."

En exprimant ses très sincères condoléances à sa famille, au peuple mexicain et à la délégation du Mexique ici présente, le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes tient à rendre hommage à l'illustre Ambassadeur Alfonso García Robles, prix Nobel de la Paix 1982, mexicain de naissance, latino-américain par conviction et homme universel par sa lutte pour la paix et la sécurité internationales.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège, M. l'Ambassadeur Martin Huslid, qui parlera au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

**M. HUSLID** (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Nous tous, qui avons connu l'Ambassadeur Alfonso García Robles, et je me félicite d'avoir été l'un de ceux-là, avons accueilli la nouvelle de son décès avec tristesse et émotion. En Alfonso García Robles, le monde a perdu l'un de ses porte-parole les plus dévoués et les plus infatigables en faveur de la paix, du désarmement et de la sécurité.

L'Ambassadeur García Robles avait des buts clairs et de grandes visions concernant le désarmement, que reflétait, entre autre, son programme complet pour le désarmement. Il a poursuivi sans répit ses buts et ses rêves, en dépit, admettons-le, d'un fréquent manque de progrès dans un environnement difficile. Mais cette qualité était un élément de la grandeur de cet homme : travailler résolument à la réalisation des objectifs qu'il estimait justes en dépit des oppositions et des difficultés.

Je n'en dirai pas davantage à propos des réalisations professionnelles de l'Ambassadeur García Robles. Vous-même, Monsieur le Président, et d'autres, en ont déjà parlé. Ces réalisations s'inscriront dans l'histoire. Je voudrais simplement ajouter quelque chose, et tous ceux d'entre nous qui avons eu l'honneur de le connaître et d'être ses amis pourront en témoigner : Alfonso García Robles était un homme gentil et affable avec lequel il était toujours plaisant, je dirai même enrichissant, de converser. Personnellement, je suis convaincu qu'il existait un lien clair entre la gentillesse et l'amabilité de l'Ambassadeur García Robles et les causes auxquelles il avait choisi de consacrer sa vie.

Avec la disparition d'Alfonso García Robles, nous avons perdu un homme de qualité, un bon ami et un excellent collègue et un remarquable défenseur de la paix dans le monde. Son souvenir nous accompagnera et restera une inspiration pour nous tous.

**M. MARIN BOSCH** (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Au nom de la famille de l'Ambassadeur Alfonso García Robles et au nom du Gouvernement mexicain, je remercie très sincèrement tous ceux qui lui ont rendu hommage. Cette salle, la salle de conférence 4, avait une importance toute particulière

M. Marin Bosch (Mexique)

pour M. García Robles et c'est la raison pour laquelle nous apprécions tout ce qui vient d'être dit ici-même.

Comme on l'a déjà indiqué, la vie professionnelle de l'Ambassadeur García Robles s'est étendue sur un demi-siècle, turbulent et contradictoire, avec des années sombres et des années pleines d'espoir. Après avoir terminé ses études supérieures à Paris et La Haye, l'Ambassadeur García Robles fut invité à donner une série de conférences en Europe sur un thème très controversé : la raison de la nationalisation de l'industrie pétrolière mexicaine en 1938.

A la veille de la seconde guerre mondiale, il est entré dans le service diplomatique. Après l'orage vint la promesse d'un monde meilleur, et Alfonso García Robles a assisté à son avènement : d'abord au niveau latino-américain, à la Conférence de Chapultepec, et ensuite à celle de San Francisco.

Après avoir été 10 ans Directeur de la Division des affaires politiques des Nations Unies, il réintégra le service diplomatique de son pays. Il fut délégué aux premières conférences sur le droit de la mer, puis Ambassadeur au Brésil et - en tant que Sous-Secrétaire aux affaires multilatérales - il fut l'architecte du Traité de Tlatelolco.

Au cours des négociations complexes sur le Traité, un incident révéla sa force de caractère. A la chancellerie du Mexique, certains voulaient abandonner les négociations, et lors d'une phase particulièrement difficile, il lui fut suggéré que même le Président de la République partageait peut-être cette idée. Le Sous-Secrétaire García Robles sollicita une entrevue avec le Président et le persuada de ne pas abandonner les négociations. Le Traité fut signé en 1967.

Il a été le représentant de mon pays ici, à New York, de 1970 à 1975, époque où il fut nommé Secrétaire aux relations extérieures. A partir de 1977, il se consacra entièrement aux travaux de la Première Commission. Sa contribution au désarmement fut reconnue en 1982, année où il reçut, conjointement avec Mme Alva Myrdal, le prix Nobel de la paix. Outre le Traité de Tlatelolco, il a participé activement aux négociations relatives aux divers instruments multilatéraux de la Conférence des 18 nations à Genève et de la Conférence du Comité du désarmement, ainsi qu'à la restructuration de cet organe.

M. Marin Bosch (Mexique)

Comme on l'a déjà signalé ici, il a joué un rôle décisif dans l'élaboration du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il fut le promoteur le plus enthousiaste de la Campagne mondiale pour le désarmement et du programme complet de désarmement. Certes, il ne fut pas toujours le délégué favori des grandes puissances militaires; mais tous le respectaient, en particulier ses collègues de Genève, dans ce qui fut d'abord le Groupe des Huit et s'appelle maintenant le Groupe des Vingt et Un.

J'ai eu la chance de travailler avec l'Ambassadeur García Robles dès le jour où je suis entré au Service des relations extérieures de mon pays, et j'eus le grand bonheur d'être honoré de son amitié. Son style personnel pouvait se résumer en une phrase qu'il citait souvent : suaviter in modo, fortiter in re.

Il fut le maître de plusieurs générations de diplomates mexicains, et une référence, ainsi qu'un conseiller pour de nombreux leaders politiques de mon pays. Ses opinions étaient bien fondées, c'est pourquoi les gens l'écoutaient. Mais plus que tout, il fut un fidèle interprète des principes de la politique étrangère de mon pays et donc un bon ami des Nations Unies et un défenseur infatigable de ses buts et idéaux élevés. Internationaliste par excellence, il a servi avec dévouement plusieurs causes universelles.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Un service à la mémoire de l'Ambassadeur Alfonso García Robles aura lieu dans l'auditorium de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le lundi 28 octobre, à 13 h 30.

## DECLARATION LIMINAIRE DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole au premier orateur inscrit pour cette séance, qu'il me soit permis de faire une brève déclaration en tant que Président de cet organe de l'Assemblée générale.

Au cours des années, nos délibérations à ce comité se sont déroulées dans un vaste contexte englobant toute une gamme de questions relatives au contrôle des armements et au désarmement. Parmi les questions examinées, une attention particulière a été accordée à la réduction substantielle et soutenue, à l'échelle mondiale, des armes nucléaires, qui devrait en fin de compte aboutir à leur élimination. Dans cet esprit, nous applaudissons aux déclarations spectaculaires et de grande portée faites ces trois dernières semaines par les Présidents Bush et Gorbatchev demandant la destruction, l'élimination ou le retrait des armes nucléaires à courte portée basées sur terre et sur mer de l'Union soviétique et des Etats-Unis. A cet égard, je tiens à m'associer sans réserve à la déclaration prononcée par le Secrétaire général à la suite de l'initiative, en date du 27 septembre, du Président Bush et à la réponse, en date du 5 octobre, du Président Gorbatchev, dans laquelle il exprimait l'espoir que :

"ces deux importantes initiatives spectaculaires fourniront un nouvel élan aux efforts qui sont faits pour parvenir à d'autres réductions importantes dans les arsenaux nucléaires, contribueront à accroître la stabilité et conduiront à l'adoption de mesures complémentaires en vue de réaliser l'objectif d'une interdiction générale des essais..."

et demandait également :

"aux autres Etats dotés d'armes nucléaires d'envisager de répondre à l'invitation du Président Gorbatchev de se joindre à cet effort bilatéral."

Nous sommes également encouragés par la décision prise par les deux parties d'éliminer plusieurs de leurs systèmes d'armes en état d'alerte. Ces mesures tendant à éliminer, réduire ou amputer les systèmes d'armes nucléaires vont certainement réduire la probabilité d'un incident nucléaire entre les deux plus grandes puissances nucléaires.

Le Président

Les annonces faites récemment à Washington et à Moscou sont vraiment capitales et soulignent que beaucoup sont convaincus que la stabilité mutuelle peut être accrue au moyen de la réduction des armes nucléaires. C'est un signe de cette époque historique où nous vivons que de voir les deux anciens rivaux publier des déclarations en l'espace de huit jours annonçant la destruction, l'élimination et le retrait d'armes à courte portée basées sur terre et sur mer, alors qu'en juillet dernier la communauté internationale louait le Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) dont les négociations ont duré plus de neuf ans. Le premier Accord sur le contrôle des armes, qui rend obligatoire la réduction effective des armes nucléaires stratégiques ou à longue portée, START, réduit ces armes d'un tiers et établit un strict contrôle des dispositions de vérification. Comme nombre d'Etats Membres l'ont souligné au cours du débat général en session plénière, la ratification rapide de START par les Etats-Unis et l'Union soviétique serait une façon propice de bloquer les réductions qui ont été négociées.

Cependant, nul ne sera surpris que, même dans un monde post-START, il y ait encore suffisamment de stocks d'armes nucléaires pour éliminer la vie et la civilisation de cette planète. START a néanmoins souligné que la perspective d'un processus de recherche visant la stabilité mutuelle à des niveaux inférieurs d'armements nucléaires est réaliste et réalisable. Pour devenir universel, ce processus devrait un jour incorporer les armes nucléaires des autres Etats dotés d'armes nucléaires et traiter également de la question des armes classiques ainsi que du problème de la prolifération des armes de destruction massive. A cet égard, les récentes initiatives du Président Bush et du Président Mitterand doivent être applaudies.

S'agissant de la question de la non-prolifération des armes nucléaires, les déclarations d'intention faites récemment par la Chine et la France à propos de leur adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1968 sont des signes pratiques de son renforcement et augurent bien de son universalisation. Même si certains cas de non-respect du système des sauvegardes nucléaires ont été signalés, le Traité continue de mériter le respect en tant qu'instrument de limitation des armes auquel nombre de pays adhèrent et que pierre angulaire d'un régime de non-prolifération efficace.

Le Président

Quant à la question des essais d'armes nucléaires, l'annonce unilatérale, faite récemment par l'Union soviétique à propos d'un moratoire d'un an sur les essais, est encourageante. Au niveau multilatéral, on se souviendra que des consultations officieuses à composition non limitée ont récemment été tenues au Siège par le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie qui, en tant que Président de la Conférence d'amendement des Etats parties au Traité de 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, a été invité, en janvier, à procéder à des consultations en vue de progresser dans la solution des questions en suspens et de reprendre les travaux de la Conférence en temps utile. Un accord a été réalisé de façon informelle au sujet des modalités concernant la poursuite des consultations du Président.

Les événements au Moyen-Orient au cours de l'année écoulée ont une fois de plus souligné qu'il était urgent d'obtenir une interdiction globale et vérifiable des armes chimiques. A Genève, la Conférence du désarmement a décidé de confier à son comité ad hoc sur les armes chimiques le mandat d'intensifier en priorité les négociations concernant une convention multilatérale sur l'interdiction efficace et complète de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction, en vue de réaliser un accord final sur la Convention d'ici à 1992. Plusieurs éléments remarquables de la Convention, tels que la vérification ainsi que les questions juridiques et institutionnelles, restent encore à examiner.

S'agissant des armes biologiques et, notamment, des efforts déployés pour renforcer la Convention sur les armes biologiques de 1972, de nouvelles mesures propres à accroître la confiance ont été élaborées en septembre à la troisième Conférence d'examen de la Convention, qui s'est tenue à Genève. Pour ce qui est de la vérification, un groupe ad hoc d'experts gouvernementaux a été créé à la Conférence d'examen pour identifier et examiner les mesures de vérification éventuelles d'un point de vue scientifique et technique. Il a été décidé que le Groupe d'experts serait convoqué à Genève au début de l'année prochaine pour mettre au point une étude sur la vérification en utilisant une série de critères convenus à la Conférence de révision.

Comme vous le savez, une attention croissante est accordée ces derniers temps à la question des armes classiques. En novembre dernier, à Paris, trois accords historiques ont été réalisés dans ce domaine : le Traité sur les

Le Président

forces classiques en Europe (FCE) a été signé, et, à la réunion au sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), le Document de Vienne de 1990 sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité a été avalisé, et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, document qui met officiellement un terme à la guerre froide, a été adoptée. Quelques mois plus tard, le Pacte de Varsovie a été désavoué officiellement et les armes classiques en Europe étaient sur le point d'être détruites, réduites ou limitées, tandis que le Traité FCE est en cours de ratification en attendant d'entrer en vigueur.

Le Président

Dans certains pays, les troupes étrangères ont commencé à être réduites ou à se retirer. Des faits encourageants ont également été enregistrés dans d'autres régions du monde. J'espère sincèrement que la question se verra imprimer un nouvel élan suite à l'adhésion récente de l'Afrique du Sud au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1968. A ce propos, la Commission se rappellera que la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe ont également adhéré au Traité.

En Amérique latine, un certain nombre de pays ont, en vertu de la Déclaration de Foz do Iguacu et de l'Engagement de Mendoza, renoncé à l'emploi des armes nucléaires, chimiques et biologiques. La Commission sur la sécurité en Amérique centrale continue d'exécuter son programme de travail, pendant que les pays du Groupe de Rio préparent une réunion extraordinaire sur le désarmement régional en Amérique latine.

Comme les événements qui se sont produits dans plusieurs parties du monde l'ont montré, les pressions de plus en plus nombreuses exercées pour développer les ventes d'armes à l'étranger en tant que moyen d'amortir le choc causé par les coupes opérées dans les dépenses militaires domestiques risquent d'avoir pour effet de faciliter le transfert d'armes vers des régions de conflit. Dès lors, les surplus d'armements provenant d'anciennes zones de tension pourraient bouleverser encore plus les régions déchirées par les conflits. Dans son dernier rapport annuel, le Secrétaire général se déclare gravement préoccupé par le problème des transferts d'armes excessifs et déstabilisateurs. Les besoins des fournisseurs comme ceux des acquéreurs d'armes devraient être pris en considération afin d'établir un critère équitable en matière de contrôle multilatéral des transferts d'armes, sans porter préjudice aux besoins de sécurité légitimes des Etats.

A cet égard, le rapport du Secrétaire général, "Etude sur les moyens de favoriser la transparence des transferts internationaux d'armes classiques" -- rapport préparé avec l'aide d'experts qualifiés --, dont l'Assemblée générale est actuellement saisie, pourrait susciter un débat constructif au sein de la Commission sur cette question. Prenant en considération les vues des Etats Membres, le rapport recommande notamment d'établir, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, un registre des transferts d'armes sur une base universelle et non discriminatoire. Comme on l'a indiqué lors du débat à l'Assemblée générale, les 12 Etats membres de la Communauté européenne, le

Le Président

Japon et certains autres Etats envisagent de présenter un projet de résolution sur ce point particulier.

Il importe, à ce stade, de faire remarquer que les accords de désarmement - régionaux, bilatéraux ou multilatéraux - devraient comprendre des mesures en vertu desquelles les parties contractantes seraient tenues de faire preuve de modération dans le cas de transferts, vers d'autres régions ou pays, d'armes devenues superflues du fait de ces accords. Le Traité sur les forces conventionnelles en Europe est un exemple en la matière.

Si la question des transferts internationaux d'armes retient de plus en plus l'attention, on s'accorde également de plus en plus à reconnaître la nécessité d'étendre les efforts de désarmement au-delà des arsenaux d'armes nucléaires et classiques des grandes puissances et de leurs alliés. Comme le Ministre des affaires étrangères de mon pays l'a dit il y a quelques semaines lors du débat général à l'Assemblée, le monde en développement dépense chaque année 200 milliards de dollars en armements. Par rapport au produit intérieur brut, ce chiffre dépasse de beaucoup celui des pays développés. Mais il faut aussi comprendre que tous les Etats ont le droit de vouloir répondre à leurs propres besoins légitimes en matière de défense afin de maintenir l'ordre intérieur et de protéger leur territoire national contre une attaque armée.

Alors que l'on voit s'approcher de plus en plus l'aube d'un nouvel ordre mondial, les événements survenus dans le golfe Persique et en Europe nous rappellent que le nouveau système de sécurité collective qui commence à se faire jour n'est pas nécessairement une garantie pour le maintien de la paix et de la stabilité internationales. Les sources de conflit et d'agitation - qu'ils soient d'ordre politique, économique ou social - persistent. Nous devons continuer de nous intéresser de près à la recherche de solutions concertées aux menaces aussi bien militaires que non militaires à la sécurité ainsi qu'aux problèmes sociaux, humanitaires, économiques ou écologiques auxquels le monde doit faire face.

Comme le savent les membres de la Commission, l'Organisation des Nations Unies assume un rôle central et une responsabilité primordiale en matière de désarmement. L'amélioration spectaculaire que le climat international a connue ces deux dernières années a fourni à l'Organisation une occasion nouvelle de mettre en oeuvre les principes énoncés dans la Charte.

Le Président

Un travail considérable et difficile attend la Première Commission, mais je suis certain qu'elle peut compter sur l'appui et la coopération de tous les membres. Je suis sûr aussi que l'extrême compétence du Département des affaires de désarmement ne lui fera pas défaut.

## POINTS 47 A 65 DE L'ORDRE DU JOUR

## DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous allons maintenant commencer le débat général sur toutes les questions relatives au désarmement.

M. MARIN BOSCH (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer, au nom de la délégation du Mexique, mes félicitations pour votre élection à la tête des travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale. Le monde subit actuellement des changements rapides, et ces transformations politiques, militaires, idéologiques et économiques auront forcément une incidence sur les négociations de désarmement qui se déroulent en cette commission et dans d'autres instances multilatérales. Vous aurez ainsi l'occasion, Monsieur le Président, de contribuer au tracé de nouvelles et, espérons-le, meilleures voies. Vous pouvez compter sur la totale coopération de ma délégation dans la réalisation de votre tâche importante.

Aux brises du changement qui ont commencé à souffler il y a plus de cinq ans ont succédé des vents de plus en plus puissants qui, au mois d'août dernier, sont devenus de véritables ouragans historiques. La première guerre mondiale a été le signal de l'effondrement d'un ordre politique centenaire et on a vu apparaître, à l'issue de la seconde guerre mondiale, un ordre d'un genre nouveau, fondé sur une rivalité idéologique qui s'est traduite par la plus féroce course aux armements que l'histoire ait jamais connue. Il est difficile de prévoir le type de monde dans lequel nous vivrons dans 20 ans. Mais une chose est certaine et inéluctable : c'est que ce monde sera très différent de celui de la guerre froide. Si l'on prend comme point de départ la Charte des Nations Unies, nous devons tous - je dis bien "tous" - veiller à ce que le nouvel ordre mondial soit plus juste. Et le désarmement - dans tous ses aspects les plus pertinents - doit figurer parmi les priorités de ce nouvel ordre mondial.

M. Marin Bosch (Mexique)

Pendant près de cinq décennies, le monde est resté prisonnier de la concurrence idéologique et militaire entre les superpuissances et leurs alliés. L'accumulation des armes nucléaires et classiques, nous disait-on, était fondée sur des doctrines militaires de dissuasion. Des années durant, ces doctrines ont été défendues comme des révélations divines. Mais leur justification a toujours été difficile, aujourd'hui plus que jamais. Nous devons veiller à ce que la raison soit notre guide durant le XXI<sup>e</sup> siècle.

M. Marin Bosch (Mexique)

Aujourd'hui s'ouvrent de nouvelles voies vers le désarmement. Les initiatives se multiplient - des initiatives de toutes sortes. Les plus gros vendeurs d'armes classiques veulent imposer un ordre et une certaine transparence dans le transfert de ces armes. Ceux qui ont été les plus gros vendeurs de projectiles et de missiles veulent aujourd'hui en contrôler la prolifération. Ceux qui ont le plus dépensé à des fins militaires veulent, ou doivent, aujourd'hui réduire ces dépenses. Les principaux constructeurs de chars de combat veulent aujourd'hui les transformer en tracteurs.

Mais il y a une chose qui n'a pas changé : l'enlèvement des travaux de la Conférence du désarmement sur sept des huit points de son ordre du jour. La Conférence du désarmement, seule enceinte multilatérale de négociation sur le désarmement, ne négocie qu'un projet de convention sur l'élimination totale des armes chimiques, mais ne progresse guère sur les autres questions prioritaires : interdiction complète des essais nucléaires, désarmement nucléaire, prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, garanties nucléaires de sécurité et programme global de désarmement.

Chaque année, l'Assemblée générale demande instamment à la Conférence du désarmement de négocier à Genève des accords sur toutes ces questions et, à l'exception des armes chimiques, chaque automne, la Commission du désarmement arrive à New York les mains vides, comme en témoigne son rapport annuel, le document A/46/27. On nous dit que le rôle de l'Organisation des Nations Unies est extrêmement important en matière de sécurité internationale, mais on ne fait pas grand-chose au sein de l'Organisation en matière de désarmement. Le nouvel ordre mondial qui se profile n'aura de sens que si l'ONU arrive à jouer le rôle essentiel qui lui a été assigné par tous les Etats Membres concernant l'élaboration de mesures de désarmement.

Quels sont les principaux défis et menaces auxquels nous sommes confrontés en matière d'armement? En premier lieu, s'agissant des armes nucléaires la production, le stockage et les essais se poursuivent. Il y a les autres armes de destruction massive, en particulier les armes chimiques. Ce sont là des indices qui montrent que, bientôt, nous aurons un accord multilatéral sur leur élimination. Les conséquences des déchets toxiques, des agents chimiques et autres et des déchets nucléaires sur l'environnement

M. Marin Bosch (Mexique)

sont un autre défi. Qu'allons-nous faire des déchets militaires alors que nous ne savons toujours pas quoi faire des déchets toxiques provenant des industries civiles? Un quatrième sujet est celui de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Un cinquième est celui de la course aux armements navals. Un sixième est celui de la prolifération des missiles balistiques. Un septième est celui du commerce des armes et des armes classiques de façon générale.

Sur la quasi-totalité de ces questions, on voit mal comment faire pour trouver une solution adaptée. Même dans le cas de la convention sur l'élimination totale des armes chimiques, certains problèmes demeurent. En effet, cette année, les négociations à Genève ont été intensifiées après que les Etats-Unis eurent révisé leur position sur l'interdiction d'utiliser les armes chimiques et sur leur destruction inconditionnelle. Mais divers problèmes restent à résoudre.

Le premier problème porte sur le régime de vérification de la future convention sur les armes chimiques. Il y a 20 ans, on nous disait qu'il n'était pas possible de vérifier le respect d'une interdiction totale des armes chimiques. Aujourd'hui, nous reconnaissons tous que le régime de vérification de la future convention devra être acceptable universellement, non discriminatoire et rentable.

Il convient de signaler que l'on envisage plusieurs types de mesures de vérification. L'un est un système plutôt routinier qui consiste à vérifier la production par l'industrie chimique de certaines substances chimiques à des fins civiles. Il faudra veiller ici à éviter que les dispositions qui seront convenues deviennent un mécanisme de contrôle de l'industrie chimique. L'autre type de mesures de vérification est plutôt un régime d'exception - un dernier recours au cas où une partie aurait des doutes quant au respect par une autre partie de ses obligations en vertu de la convention. Il s'agit des inspections par mise en demeure. Le principe qui doit inspirer ce type de mesures est celui de n'importe où, n'importe quand, sans droit de refuser. Il importe donc que ces visites d'inspection et l'évaluation de leurs résultats restent dans un cadre strictement multilatéral, et même dans ce cas, comme le montre l'expérience récente de l'ONU en Iraq, il est possible que dans leurs opérations, les inspecteurs soient divisés.

M. Marin Bosch (Mexique)

S'agissant du conseil exécutif de l'organisation pour l'interdiction des armes chimiques, le critère fondamental pour en arrêter la composition devra être celui de la répartition géographique équitable. Si l'on examine d'autres critères, par exemple la capacité de l'industrie chimique, il faut envisager d'autres mécanismes qui en permettent l'évaluation périodique.

Se pose une autre question qui n'a pas encore été résolue : la façon dont seront réparties les dépenses de l'organisation. A notre avis, il ne faut pas se baser sur le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies. Les dépenses de vérification, en particulier pendant les 10 années que durera la destruction, seront très élevées et ne devront pas être supportées par les Etats qui n'ont jamais possédé d'armes chimiques. En mars dernier, le directeur du Programme de démilitarisation chimique des Etats-Unis a informé la Conférence du désarmement que son pays avait calculé que le programme d'élimination de l'arsenal chimique coûterait environ 6,5 milliards de dollars.

Le moment n'est-il pas venu d'inclure dans les coûts de production de certaines armes écologiquement dangereuses le coût de leur éventuelle destruction? Beaucoup de constructeurs automobiles sont aujourd'hui obligés d'équiper chaque véhicule d'un catalyseur. Pourquoi ne pas appliquer "le principe du catalyseur" aux armements? Qui plus est, il faudrait essayer de créer un mécanisme international qui servirait de centre d'échange d'informations sur les expériences nationales relatives aux effets des activités militaires sur l'environnement, y compris le développement, la production et la destruction des armes et des systèmes d'armement.

La délégation du Mexique souhaite souligner certains des aspects les plus importants de la situation actuelle du désarmement. Le passage d'un monde militairement bipolaire et, en définitive, d'affrontement à un monde où il y aura une plus grande coopération et une plus grande entente ne sera pas facile. La guerre du Golfe, les flambées de nationalisme en Europe et la pénurie persistante et l'instabilité politique que connaissent certains pays en développement le montrent bien. De même, certaines tendances actuelles du désarmement ne faciliteront certes pas cette transition. Une poignée de pays ne peuvent pas s'ériger en responsables d'une sécurité internationale qu'ils ont définie eux-mêmes en fonction de leurs propres intérêts.

M. Marin Bosch (Mexique)

La non-prolifération des armes de destruction massive - nucléaires, chimiques et biologiques - et de leurs missiles balistiques est un sujet qui a acquis une importance plus grande à l'issue de la guerre du Golfe. En même temps, le commerce sans discrimination des armes classiques, intensifié encore par la voracité des vendeurs et/ou de l'inconscience des acheteurs, suscite l'inquiétude générale. A preuve, les propositions du Groupe des Sept à Londres, le 16 juillet dernier, ou celle de la France, le 3 juin, sans parler des réunions qui se sont tenues à Paris entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Ce que je viens de dire s'inscrit dans une tendance, qui apparaît de plus en plus clairement, qui consiste à multiplier ce que l'on appelle le "cartel de fournisseurs", par exemple le "Nuclear Suppliers Club", le "Missile Technology Control Regime" et l'"Australia Group" (substances chimiques et biologiques), qui visent tous à imposer des restrictions à l'exportation de matériels et de technologies. Il en va de même des négociations concernant une convention sur l'élimination des armes chimiques. Cette tendance est devenue très évidente en septembre dernier, lors de la troisième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques.

La caractéristique principale des initiatives formulées jusqu'à présent en matière de non-prolifération est de préserver un monopole sur ces armes et sur les techniques balistiques et à mettre de l'ordre dans le commerce des armes classiques. Il faut chercher une autre voie, qui permette à tous les Etats, en particulier ceux qui ont participé activement dans les enceintes multilatérales de désarmement, de contribuer à trouver une solution durable à ce problème. Pour cela, peut-être conviendrait-il que l'Assemblée générale se prononce sur le mécanisme le mieux adapté pour mener à bien ces discussions.

M. Marin Bosch (Mexique)

La prolifération d'armes et de technologies militaires est une donnée constante dans l'histoire. Dès l'aube de l'ère atomique, les scientifiques et les dirigeants politiques ont commencé à se soucier des dangers que pourrait susciter la prolifération de ces armes. Seules quelques nations disposaient des ressources matérielles et des connaissances scientifiques nécessaires pour produire des bombes atomiques. La décision unilatérale du Canada et de certains pays européens, associée aux interdictions constitutionnelles imposées par les alliés à l'Allemagne et au Japon, ont réduit plus encore le nombre des puissances nucléaires possibles.

Avec le Traité de Moscou de 1963, on a fermé partiellement la porte à la prolifération des armes nucléaires en interdisant les essais de ces armes dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Mais on continue de procéder à des essais souterrains. D'où l'importance que la majorité des Etats parties au Traité de 1963 attachent à la Conférence d'amendement de cet instrument, dont le but est de le transformer en un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été le premier instrument international qui visait à éviter la prolifération horizontale d'un type d'armes donné. Pour atteindre cet objectif, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique ont dû faire certaines concessions et s'engager à négocier des accords sur la non-prolifération verticale de ces armes. Depuis, on a accepté le principe, proclamé par l'Assemblée générale, selon lequel un équilibre doit exister entre les engagements pris par les Etats non dotés de certaines armes et ceux qui en sont dotés. Ce principe a été entériné en 1972, lors de la conclusion de la Convention sur les armes biologiques, et il a été invoqué lors des négociations en cours relatives à la Convention sur les armes chimiques. L'Assemblée générale devrait, en conséquence, réitérer ce principe lorsqu'elle se prononcera sur un mécanisme, quel qu'il soit, à mettre en place pour examiner la question de la non-prolifération dans le sens le plus large du terme.

Tous les Etats parties au TNP doivent encourager d'autres pays à adhérer au Traité. Mais l'universalisation du TNP ne réglera pas deux des problèmes clefs de la prolifération des armes nucléaires. Premièrement, le système de vérification, dont les défauts se sont récemment révélés clairement lorsqu'on a découvert que l'Iraq - partie au TNP - avait violé ce traité. Et,

M. Marin Bosch (Mexique)

deuxièmement, la non-application des dispositions du TNP relatives au désarmement nucléaire.

En effet, le TNP contient certaines dispositions qui n'avaient jamais auparavant fait partie d'instruments internationaux de désarmement. L'une de ces dispositions concerne les conférences quinquennales d'examen destinées à permettre aux parties de s'assurer que toutes les obligations découlant du Traité sont bien respectées. Une autre disposition prévoit que

"Vingt-cinq ans après l'entrée en vigueur du Traité, une conférence sera convoquée en vue de décider si le Traité demeurera en vigueur pour une durée indéfinie, ou sera prorogé pour une ou plusieurs périodes supplémentaires d'une durée déterminée. Cette décision sera prise à la majorité des Parties au Traité." (Résolution 2373 (XXII), annexe, art. X, par. 2)

Ces dispositions y ont été insérées pour que les Etats non dotés d'armes nucléaires qui ont pris l'engagement de ne pas les acquérir puissent évaluer régulièrement le respect de cet équilibre d'obligations entre eux et les pays dotés d'armes nucléaires. En d'autres termes, pendant les négociations sur le TNP en 1967 et 1968, un lien a été établi entre son existence limitée dans le temps et le respect de ses dispositions sur le désarmement nucléaire : l'interdiction totale des essais et la réduction des arsenaux nucléaires qui existaient à l'époque. Ce lien avait été proposé précisément par certains des pays que visait le Traité, notamment l'Allemagne, l'Italie, le Japon et la Suisse.

En 1995, le TNP doit être reconduit. En d'autres termes, le Traité ne cessera pas d'exister, mais il faudra décider pendant combien de temps il restera encore en vigueur, et cette décision sera prise par une majorité des Etats parties. Et, en vue d'assurer le succès de la conférence de 1995, sa phase préparatoire doit commencer dès que possible, de préférence pendant le premier semestre de 1992.

Il est essentiel que cette conférence soit bien préparée. Il est tout aussi indispensable de commencer dès maintenant un dialogue multilatéral sur la question de la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs systèmes de missiles balistiques. Tous les Etats dotés d'armes nucléaires et bon nombre des Etats non dotés de ces armes, y compris les pays qui sont sur le point de s'en doter, devraient participer à ce dialogue. La

M. Marin Bosch (Mexique)

quasi-totalité d'entre eux sont membres, ou observateurs, de la Conférence du désarmement de Genève. Par conséquent, il conviendrait de proposer que le dialogue multilatéral ait lieu à Genève, dans le cadre de la Conférence du désarmement ou en marge de celle-ci. Nous sommes en faveur d'un dialogue à l'intérieur de la Conférence.

En résumé : premièrement, la guerre froide et les conflits idéologiques servaient à justifier une course effrénée aux armements et ont favorisé la prolifération horizontale et verticale de certains types d'armes, y compris des armes de destruction massive et leurs vecteurs.

Deuxièmement, les accords signés jusqu'à présent pour éviter la prolifération de certaines armes n'ont pas atteint leurs objectifs. Le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires doit se transformer en un accord d'interdiction complète, et le TNP doit se renforcer grâce au plein respect de ses dispositions.

Troisièmement, le commerce des technologies militaires et d'armements classiques augmente, même depuis l'expérience tragique de la guerre du Golfe.

Quatrièmement, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, le monde doit pouvoir compter sur un véritable régime universel de non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs missiles balistiques correspondants.

Cinquièmement, les récentes initiatives prises pour éviter la prolifération des armes de destruction massive doivent être examinées dans le cadre d'une instance multilatérale des Nations Unies par tous les pays directement intéressés. L'Assemblée générale des Nations Unies devrait se prononcer à cet égard.

Sixièmement, les travaux préparatoires de la conférence du TNP de 1995 devraient commencer au début de 1992 afin d'assurer le succès de la conférence. Il faudrait établir en même temps un mécanisme multilatéral pour favoriser le dialogue sur les différents aspects de la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs missiles balistiques correspondants, ainsi que sur le commerce des armes classiques. La Conférence du désarmement à Genève, qui est sur le point d'achever l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques, sera peut-être la meilleure instance pour procéder à ce dialogue.

Les déclarations faites ces dernières semaines par les Etats-Unis et l'Union soviétique sur le désarmement nucléaire sont très encourageantes. Il

M. Marin Bosch (Mexique)

y a quelques années déjà, grâce à une initiative mexicaine, un groupe d'experts gouvernementaux, désignés par le Secrétaire général, a élaboré un document intitulé "Etude sur les mesures unilatérales de désarmement nucléaire" (A/39/516). Ce groupe d'experts, que j'ai eu l'honneur de présider, avait noté que la course aux armements s'était intensifiée pendant des décennies en raison de décisions adoptées unilatéralement par certains Etats au nom de la sécurité nationale. D'autres Etats ont réagi à ces décisions en adoptant des mesures analogues. Ainsi, on a mis en marche un processus d'action/réaction qui a abouti à l'accumulation démesurée d'armes et de systèmes d'armement. Le groupe a ajouté :

"Par contre, on pourrait promouvoir le processus nécessaire pour amorcer la désescalade et inverser la course aux armements, en particulier dans le domaine nucléaire, si les Etats prenaient des initiatives unilatérales ..." (A/39/516, par. 65)

Outre les mesures unilatérales dans le domaine du désarmement nucléaire, l'étude de 1984 définissait quatre autres domaines prioritaires : l'interdiction complète des essais nucléaires; la prévention de la guerre nucléaire, y compris la question du non-recours aux armes nucléaires en premier et la question du gel des armes nucléaires; les garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires; et la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

C'est ici que se trouve la clef qui nous permet de comprendre pleinement le sens de ce qui se produit ces jours-ci dans le domaine du désarmement nucléaire. Même avant la ratification du Traité START sur la réduction des armes stratégiques si longuement négocié, signé au mois de juillet dernier, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont fait savoir qu'ils étaient disposés à procéder unilatéralement à des réductions de différents types d'armes nucléaires et de leurs vecteurs.

M. Marin Bosch (Mexique)

En annonçant son importante initiative unilatérale le 27 septembre dernier, le Président des Etats-Unis a signalé que les mesures de désarmement nucléaire qu'entreprendra son pays devraient être prises également par l'autre partie. Et la réponse positive de l'Union soviétique ne s'est pas fait attendre. En effet, le 5 octobre, le Président de l'Union soviétique a annoncé que son pays non seulement répondrait aux mesures prises par les Etats-Unis mais qu'il irait même encore plus loin, incluant la suspension unilatérale de ses essais nucléaires pendant un an.

Nous sommes donc en présence de ce qui est peut-être le début d'une inversion de la course aux armements nucléaires. Bien sûr, certaines questions sont encore difficiles à concilier. L'une est l'intention de poursuivre la production de certains armements nucléaires nouveaux, comme le bombardier B-2. La question du programme de l'Initiative de défense stratégique (IDS) en est une autre. Un autre exemple est celui de l'asymétrie dans les réductions proposées en ce qui concerne les missiles mirvés basés à terre, d'une part, et ceux qui sont lancés de la mer, d'autre part. De même, certains observateurs ont signalé que, s'il est vrai que l'élimination de certaines armes nucléaires est due à la diminution de la menace soviétique, pourquoi ne pas réduire radicalement les autres armes nucléaires, à commencer par les armes stratégiques? D'autres observateurs ont pensé que les propositions pourraient résulter en partie d'une décision tendant à réarranger simplement les diverses composantes des arsenaux nucléaires en tenant compte de la préoccupation que soulève le danger que pourrait entraîner la prolifération horizontale en Europe centrale et même à l'intérieur de l'Union soviétique, de certains types d'armes nucléaires, et surtout des armes tactiques.

Ce qui importe, pourtant, c'est qu'avec cette initiative l'on pourrait mettre en marche le processus de démantèlement des systèmes d'armes nucléaires. Ce processus pourrait très rapidement mener, du moins nous l'espérons, à des mesures supplémentaires visant à mettre fin à la production même des armes nucléaires et à tout essai de ces armes. Nous demandons instamment aux Etats-Unis et à l'Union soviétique d'intensifier leurs consultations bilatérales en la matière et nous prions les autres Etats dotés d'armes nucléaires de suivre leur exemple.

M. Marin Bosch (Mexique)

Tout cela devrait servir d'aiguillon aux travaux de la Conférence du désarmement à Genève portant sur les trois questions prioritaires de son ordre du jour, toutes relatives au désarmement nucléaire. Nous espérons aussi que cela aura un effet favorable sur les efforts déployés, sous la présidence du Ministre Ali Alatas de l'Indonésie, afin d'amender le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963 de manière à le transformer en un traité sur l'interdiction complète de ces essais. La Conférence d'amendement a commencé ses travaux à New York au mois de janvier dernier et a décidé de prier son président de mener une série de consultations en vue de progresser dans l'examen de divers aspects d'une interdiction complète des essais, en particulier ceux qui portent sur la vérification de son application et sur des sanctions éventuelles en cas de non-application. Nous espérons que la Conférence reprendra ses travaux en 1992 et que, en attendant une interdiction complète des essais nucléaires, tous les Etats dotés d'armes nucléaires suspendront leurs essais grâce à des moratoires unilatéraux ou concertés. A cet égard, la dernière communication de l'Union soviétique est particulièrement encourageante.

Enfin, le 14 février 1992, le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Traité de Tlatelolco, célébrera ses noces d'argent. Nous lançons un appel à la France pour qu'elle ratifie le Protocole additionnel I et à tous les pays de la région qui ne sont pas encore parties au Traité pour qu'ils y adhèrent. Cela montrerait bien que tous nos pays sont disposés à renforcer les instruments internationaux de désarmement nucléaire. Nous devons tous profiter également de la situation internationale actuelle pour avancer résolument dans la voie qui nous mènera à un monde à l'abri des armes nucléaires.

M. WAGENMAKERS (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) :

Monsieur le Président, au nom de la Communauté européenne et de ses Etats Membres, je tiens à vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale. Je désire également présenter mes meilleurs voeux et mes félicitations aux autres membres du Bureau. Je suis certain que sous votre direction compétente la Première Commission peut escompter une session fructueuse. Qu'il me soit

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

permis de vous assurer de l'appui chaleureux de la Communauté européenne et des ses États membres dans la réalisation de la tâche importante qui vous a été confiée.

Nos travaux à la Première Commission de l'Assemblée générale se situent à un moment important dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Bon nombre d'événements nouveaux ont eu lieu depuis notre dernière session, et il est certain qu'il y en aura d'autres dans un avenir rapproché. Si le déclin spectaculaire des tensions entre l'Est et l'Ouest a ouvert la voie à de nouvelles structures de coopération dans le domaine de la sécurité, certains problèmes à long terme ainsi que de nouveaux défis nous rappellent tout ce que nous avons encore à faire conformément à notre ordre du jour.

Si nous examinons la sécurité internationale dont l'aspect s'est tellement modifié, la récente guerre du Golfe et ses suites ne peuvent qu'être au premier plan de nos préoccupations. Les Douze rendent hommage aux efforts collectifs déterminés qui ont abouti au rétablissement de l'indépendance souveraine du Koweït, montrant ainsi que l'agression n'était pas payante et pouvait être inversée. Outre ses effets immédiats, le conflit du Golfe a illustré l'efficacité d'un système de sécurité véritablement collectif que l'Organisation des Nations Unies défend depuis des années. La levée de la division paralysante d'une grande partie du monde en deux camps antagonistes a été un facteur essentiel qui a permis au Conseil de sécurité d'affirmer l'autorité qui lui est conférée par la Charte des Nations Unies et de répondre ainsi au défi présenté par l'invasion du Koweït. Les Douze se félicitent vivement de l'importance accrue de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales à la suite du conflit du Golfe. Ils sont convaincus qu'il est désormais nécessaire et possible que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle plus actif et plus ferme dans le domaine de la paix et de la sécurité. L'une de ces occasions pourrait être le développement du rôle de l'Organisation en matière de désarmement et de limitation des armements, domaine dans lequel les Douze soutiendront les Nations Unies dans leurs efforts pour progresser grâce à l'élan qui vient d'être donné.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

L'expérience de la Commission spéciale des Nations Unies (UNSCOM) en ce qui concerne l'application de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité comporte des leçons importantes pour l'application des accords sur le contrôle des armements. En ordonnant l'élimination obligatoire des armes de destruction massive de l'Iraq, l'Organisation des Nations Unies s'est lancée sur un terrain nouveau. Les Douze tiennent à souligner que la Commission spéciale mérite qu'on lui accorde tout l'appui possible, comme c'est le cas pour les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans l'exécution de la résolution 687 (1991).

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Le travail de pionnier accompli par la Commission spéciale et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en Iraq, souligne l'urgence de réduire au niveau mondial la vague montante de la prolifération des armes de destruction massive et des missiles. Si nous voulons éliminer la menace de la prolifération, nous devons nous attaquer à ses causes sous-jacentes. Je fais allusion bien entendu aux nombreuses divisions politiques, anciennes et nouvelles, qui continuent à peser sur la réalité des relations internationales. En même temps, les Douze attachent la plus grande importance à la création rapide d'un système de limitation efficace et coordonné des armements et à l'adoption de mesures de désarmement visant à éliminer la menace que la prolifération représente pour la sécurité mondiale. De l'avis des Douze, ces mesures de désarmement doivent être complétées par de nouvelles actions destinées à empêcher l'accroissement du nombre des arsenaux d'armes classiques bien au-delà des niveaux que justifie le droit légitime à l'autodéfense consacré à l'Article 51 de la Charte.

Ayant longuement réfléchi à la guerre du Golfe et à son incidence sur l'environnement de la sécurité internationale, je voudrais passer brièvement en revue les progrès réalisés récemment dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. La Communauté européenne et ses Etats membres se félicitent du nouveau climat de confiance qui prévaut en Europe et dont nos travaux ont déjà bénéficié pendant les deux dernières sessions de la Première Commission. Les changements politiques révolutionnaires qui se sont produits en Europe centrale et orientale, grâce auxquels on assiste actuellement à une consolidation progressive des sociétés libres et démocratiques dans cette région du monde, ont donné une qualité nouvelle aux relations de sécurité sur le continent européen.

Le Traité sur les forces classiques en Europe, conclu au mois de novembre dernier, sera une pierre angulaire de la future sécurité européenne. La réduction des forces classiques et le régime de vérification de grande portée prévu par le Traité reflètent le désir des parties contractantes d'accroître sensiblement la stabilité politique et militaire et la coopération en Europe. Les problèmes créés par le Traité sur les forces classiques en Europe étant résolus on peut maintenant espérer qu'il sera rapidement ratifié et mis en vigueur.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Les Douze se félicitent des progrès significatifs réalisés dans le domaine des mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité, telles qu'elles sont exposées dans le Document de Vienne. Le nouveau système d'évaluation des informations concernant les forces militaires et les plans de déploiement d'armements et d'équipements importants grâce à des visites qui doivent être annoncées cinq jours à l'avance, est entré en vigueur le 1er juillet 1991. Les premières visites d'évaluation ont eu lieu au cours des derniers mois et ont clairement montré que ce système était valable pour promouvoir la confiance entre les Etats participants.

Les négociations en cours sur les niveaux des effectifs en Europe ainsi que les négociations concernant les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité représentent un pas de plus vers le renforcement de la stabilité et de la sécurité sur notre continent. Les Douze tiennent à souligner que la poursuite du dialogue sur la sécurité et les mesures relatives à la limitation des armements sera intégrée dans le cadre plus large du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). A cet égard les Etats participant à la CSCE ont récemment entamé des consultations préparatoires officielles visant à amorcer de nouvelles négociations en 1992, après la fin de la réunion de suivi de Helsinki.

Les Douze se félicitent du résultat encourageant de la récente réunion préliminaire relative à un accord sur les cieux ouverts, auquel il faut accorder une très grande priorité. Alors qu'un régime cieux ouverts introduira une nouvelle dimension de transparence propre à renforcer la confiance et fera progresser le processus de limitation des armements, les Douze sont en principe en faveur de la pleine participation de tous les Etats participant à la CSCE qui souhaitent se joindre aux négociations. Les Douze espèrent que des progrès rapides seront faits pour que le régime cieux ouverts soit créé le plus tôt possible.

La Communauté européenne et ses Etats membres souhaitent souligner que le développement futur de ce nouvel ordre de sécurité européen doit demeurer fermement ancré dans le cadre plus large du processus de la CSCE qui, maintenant plus que jamais, représente un facteur important de stabilité face à des changements entre nations européennes et à l'intérieur de celles-ci, qui entraînent parfois des conflits.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Les événements récents en Yougoslavie et en Union soviétique sont une preuve dramatique des nombreuses sources de conflit, non résolues et enracinées dans l'histoire qui exigent maintenant notre attention urgente. On ne saurait trop souligner que des solutions structurelles propices à la création d'ordres constitutionnels nouveaux et stables en Yougoslavie et en Union soviétique, y compris le plein respect des droits de l'homme et des libertés démocratiques, ne peuvent être trouvées que grâce à la négociation et au dialogue.

Il y a eu des initiatives spectaculaires dans le domaine de la limitation des armes nucléaires depuis la conclusion du Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Néanmoins, les Douze se félicitent chaleureusement de ce Traité et attendent avec intérêt sa prochaine ratification. Le Traité START, qui a permis de renforcer la stabilité grâce en particulier aux réductions substantielles d'armes nucléaires stratégiques les plus déstabilisantes, est une étape dans le processus de limitation des armes nucléaires et servira de base à d'autres mesures ébauchées récemment par les Etats-Unis et l'Union soviétique.

De l'avis des Douze, le désarmement nucléaire doit être appuyé et renforcé par un régime international efficace de non-prolifération des armes nucléaires. Les adhésions récentes d'autres Etats au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et plus spécifiquement la perspective de l'adhésion au Traité des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, consolideront le régime de non-prolifération des armes nucléaires existant.

Dans le domaine de la limitation des armes classiques, de nouvelles mesures doivent être examinées. C'est un domaine où tous les Etats peuvent contribuer de façon significative à l'objectif final d'une limitation des armements et d'un désarmement à l'échelle mondiale. La guerre récente du Golfe nous a rappelé sévèrement les graves dangers que l'accroissement excessif du nombre des arsenaux d'armes classiques pose pour la paix et la sécurité internationales. Les Douze sont prêts à s'attaquer à ce problème à la présente session de la Première Commission.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Pour compléter ce bref examen des principales questions en suspens inscrites à notre ordre du jour, nous nous félicitons des efforts de négociations en cours à Genève visant à surmonter les derniers obstacles qui s'opposent à une interdiction globale, effectivement vérifiable et complète des armes chimiques.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

De même, la troisième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines qui s'est récemment tenue vient d'établir les grandes lignes d'un programme d'action visant à soutenir et, dans la mesure du possible, à renforcer l'interdiction actuelle des armes biologiques.

Le désarmement nucléaire continue d'être l'une des plus hautes priorités des Douze en matière de limitation des armements et de désarmement. Les Douze estiment que la réalisation de nouveaux progrès en matière de limitation des armements nucléaires est l'un des défis les plus graves auxquels doit faire face le monde contemporain. C'est pourquoi nous notons avec satisfaction que le processus menant à des réductions véritables d'armements, initié par le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI), s'est de toute évidence accéléré depuis la signature par le Président Bush et le Président Gorbatchev du Traité sur la réduction des armes stratégiques (START). En acceptant pour la première fois de réduire effectivement le nombre de leurs armes nucléaires stratégiques déployées, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont fait la preuve de leur responsabilité particulière dans le domaine de la limitation des armes nucléaires et du désarmement. Les Douze se félicitent chaleureusement du Traité qu'ils considèrent comme une pierre angulaire importante sur la voie de réductions substantielles et équilibrées des armes nucléaires un processus auquel ils continuent d'attacher la plus grande importance.

Par conséquent, les Douze appuient fermement l'initiative des Etats-Unis de réduire unilatéralement leurs arsenaux nucléaires, que le Président Bush a annoncée le 27 septembre. La mise en oeuvre de cette initiative entraînera une réduction substantielle de l'arsenal nucléaire. Les Douze espèrent que cette initiative permettra de prendre de nouvelles mesures de grande portée afin d'engendrer une plus grande stabilité à des niveaux sensiblement plus bas. Les Douze se félicitent de la réponse positive de l'Union soviétique, qui s'est dite prête aussi à réduire ses stocks d'armes nucléaires. Ils sont confiants dans l'issue des consultations futures sur ce sujet, y compris sur la défense stratégique. Les Douze appuient fermement les pourparlers de suivi entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur ces questions, ainsi que la poursuite sans retard des négociations sur les questions de défense et d'espace, notamment le lien existant entre les moyens offensifs stratégiques et défensifs.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Avec la suppression des derniers missiles nucléaires à portée intermédiaire d'Europe, le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, qui élimine toute une catégorie d'armes nucléaires, a été mis en oeuvre avec succès. Conscients de l'amélioration des conditions politiques et militaires sur le continent européen, les Douze se félicitent des perspectives de réduction de grande portée par les Etats-Unis et l'Union soviétique de leurs armes nucléaires à courte portée.

Nous ne pouvons cependant pas fermer les yeux sur certains événements moins encourageants. La Communauté européenne et ses Etats membres sont gravement préoccupés par les rapports communiqués par la Commission spéciale des Nations Unies créée en vertu de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et l'Agence internationale de l'énergie atomique au Conseil de sécurité, qui font état de violations flagrantes par le Gouvernement iraquien de ses obligations en vertu de l'accord de garanties conformément au Traité sur la non-prolifération (TNP) et à la résolution 687 (1991).

Les Douze réaffirment leur attachement au principe de la non-prolifération nucléaire en général, et au TNP en particulier, en tant que pierre angulaire du régime international de non prolifération nucléaire. Ils se félicitent de l'adhésion d'un nombre plus grand d'Etats au TNP. A cet égard, ils saluent le Mozambique, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe qui sont devenus récemment parties au Traité. Avec l'adhésion prévue de la France et de la Chine, tous les membres permanents du Conseil de sécurité auront souscrit au TNP, consolidant par là même le caractère universel du Traité. Les Douze sont certains que, parallèlement à une adhésion plus large au TNP, un meilleur fonctionnement du régime de non-prolifération nucléaire actuel sera possible. Ainsi, compte tenu des événements récents, nous attendons avec impatience que les divers éléments qui composent ce régime soient renforcés et, en particulier, que l'application de garanties soient encore consolidée et améliorée. Nous espérons que les discussions qui ont actuellement lieu au sein de l'AIEA déboucheront rapidement sur une issue fructueuse.

Une conférence d'amendement du Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires s'est tenue en janvier de cette année, à New York. Aucun consensus ne s'est dégagé, ce qui traduit les divergences de vues sur le degré

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

de priorité qui doit être accordé à la conclusion d'une interdiction complète des essais. Néanmoins, une tendance très nette vers une limitation des essais nucléaires se dessine, comme en témoigne le nombre décroissant d'explosions à l'heure actuelle et les Protocoles se rapportant au Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires (TTBT) et au Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques (PNET), signés par les Etats-Unis et l'Union soviétique en juin 1990 et ratifiés par les deux pays. L'éventualité de nouvelles limitations, comme le prévoient les Etats-Unis et l'Union soviétique, doit être débattue dans un cadre bilatéral.

Les Douze notent le rétablissement cette année du Comité spécial de la Conférence du désarmement sur une interdiction des essais nucléaires. Ils estiment que la question des essais nucléaires doit continuer d'être examinée dans ce contexte multilatéral.

Avant d'aborder les questions de désarmement global à proprement parler, je voudrais signaler l'importance croissante que revêtent les aspects institutionnels de la limitation des armements et du processus de désarmement. Au moment où nos ordres du jour et nos instances voient leur taille augmenter, il en va de même du caractère central de la diplomatie en matière de désarmement multilatéral. A ce propos, les Douze tiennent à souligner le caractère unique de la Conférence du désarmement de Genève, seule instance de négociations multilatérales sur le désarmement dans le cadre du système des Nations Unies. Nous nous réjouissons du nombre croissant d'Etats qui, bien que n'étant pas membres de la conférence, participent à ses travaux. Nous espérons que les nouvelles méthodes de travail et les nouvelles améliorations apportées au fonctionnement de la Conférence du désarmement renforceront le rôle important qu'elle joue déjà dans le domaine de la limitation globale des armements et du processus de désarmement.

La guerre du Golfe a conféré un nouveau sentiment d'urgence à l'objectif depuis longtemps recherché d'une interdiction globale, effectivement vérifiable et complète des armes chimiques. Après de nombreuses années de négociations multilatérales dans le cadre de la Conférence du désarmement de Genève, la conclusion rapide d'une convention sur les armes chimiques apparaît

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

clairement comme une nécessité. La majeure partie du travail préparatoire a déjà été accomplie. L'issue favorable de la guerre du Golfe offre désormais aux négociateurs une chance politique que nous ne pouvons pas nous permettre de laisser passer. Si nous faisons preuve de détermination et d'imagination, il nous sera possible de mener les négociations à leur étape finale et décisive.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

A cet égard, les Douze se félicitent chaleureusement de la révision opportune et importante de la position des Etats-Unis, telle qu'elle est énoncée dans l'initiative du Président Bush, position qui devrait permettre que les négociations s'achèvent d'ici à la fin du premier semestre de 1992. Compte tenu des progrès déjà réalisés à Genève, ce calendrier semble tout à fait réalisable. Les Douze se félicitent de l'annonce importante faite par le Président Bush selon laquelle les Etats-Unis renoncent officiellement à l'utilisation des armes chimiques à quelques fins que ce soit, y compris les représailles contre un Etat quelconque, et s'engagent inconditionnellement à détruire tous leurs stocks dans les 10 ans suivant l'entrée en vigueur de la Convention. Cela devrait faciliter le règlement des questions en suspens, notamment la vérification. La confiance dans l'application de ces mesures est la norme cruciale qui permettra de mesurer la crédibilité de la future convention sur les armes chimiques. Par conséquent, les Douze appellent toutes les parties à la négociation à faire preuve de créativité et de volonté politique pour sortir de l'impasse sur cette question qui semble insoluble. Ils sont certains que cet obstacle et les autres pourront être surmontés au cours des quelques prochains mois et réaffirment leur intention d'être parmi les premiers signataires de la Convention. Les Douze invitent les autres Etats à faire de même, que ce soit à l'échelon national ou régional. Il ne faut épargner aucun effort pour que se réalisent les espoirs suscités par la Convention sur les armes chimiques, notamment l'application intégrale et opportune de l'accord décisif intervenu l'année dernière entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la destruction de leurs stocks d'armes chimiques respectifs.

Si une convention sur les armes chimiques, qui soit globale, efficacement vérifiable et complète, est la réponse ultime au fléau de la guerre chimique, le fait que l'on détourne actuellement de leurs utilisations légitimes des matériaux et des techniques pour les utiliser dans la fabrication d'armes chimiques exige que des mesures immédiates et décisives soient adoptées à l'échelon national et international. Parallèlement avec d'autres Etats, les Douze oeuvrent pour renforcer et élargir les dispositions existantes visant à empêcher la prolifération des armes chimiques.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Freiner la prolifération des armes chimiques et autres armes de destruction massive est un objectif pratique en cette période d'après-guerre du Golfe, qui doit d'abord être poursuivi en Iraq. La Communauté européenne et ses Etats membres tiennent à souligner que l'Iraq doit respecter intégralement les dispositions pertinentes de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité concernant l'élimination de ses armes nucléaires, chimiques et biologiques et de ses capacités en missiles.

Enfin, tout aussi important, les Douze rappellent qu'il faut soutenir les pouvoirs dont a été investi le Secrétaire général pour enquêter dans les cas où il semblerait que des armes chimiques soient utilisées.

A plusieurs reprises ces dernières années, les Douze ont mis en garde contre la prolifération des armes biologiques. La première inspection des armes biologiques menée par la Commission spéciale des Nations Unies en Iraq a montré que nos inquiétudes étaient fondées. Contrairement à ce qui s'est passé pour les armes chimiques, il existe déjà un instrument international interdisant les armes biologiques et à toxines. Je songe à la Convention de 1972 sur les armes biologiques et à toxines. Les Douze considèrent que le renforcement de cette Convention est de la plus haute importance.

Les Douze se félicitent donc de l'issue de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention qui s'est tenue à Genève du 9 au 27 septembre 1991. Des progrès importants ont été réalisés notamment dans le domaine des mesures propres à instaurer la confiance. A cet égard, les Douze appellent tous les Etats parties à participer à la mise en oeuvre des mesures améliorées et élargies qui ont été convenues pour instaurer la confiance.

Les Douze se félicitent en particulier de l'importante décision que la Conférence a prise de créer un groupe spécial d'experts gouvernementaux pour identifier et examiner les mesures de vérification possibles d'un point de vue scientifique et technique. Les Douze soulignent qu'il importe que la Conférence reconnaisse qu'une vérification efficace contribuerait au renforcement de la Convention. Ils jugent très encourageant le fait qu'un nombre important de délégations aient manifesté leur intérêt à l'égard de la vérification. Cela correspond en même temps à une prise de conscience croissante de la part de la communauté internationale des risques de prolifération et à un progrès vers l'ouverture en matière de contrôles multilatéraux. Les Douze espèrent que cet intérêt sera reflété dans une vaste

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

participation aux travaux du groupe d'experts. Ils pensent que les débats lors de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention et la Déclaration finale adoptée par la Conférence ont souligné l'importance de cet instrument international en tant que norme faisant autorité contre l'utilisation des armes biologiques et à toxines, norme qui mérite pleinement notre appui maintenant et à l'avenir. Les Douze espèrent sincèrement que les décisions prises par la Conférence d'examen encourageront les Etats, qui ne sont pas encore parties à la Convention, à y adhérer sans retard.

La Communauté européenne et ses Etats membres réaffirment l'importance qu'ils attachent à la limitation des armements et aux mesures de désarmement à l'échelon régional. La limitation des armements et les progrès en matière de désarmement à l'échelon régional faciliteront, avec les négociations bilatérales et multilatérales, la limitation des armements et les efforts de désarmement à l'échelon mondial. Les initiatives dans ce domaine doivent prendre en compte les caractéristiques particulières de chaque région, mais certains principes généraux peuvent être tirés de l'expérience acquise jusqu'à présent. La conclusion positive en novembre dernier du Traité sur les forces armées classiques en Europe et l'adoption simultanée d'une nouvelle série importante de mesures propres à instaurer la confiance et la sécurité par les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe méritent d'être évoquées dans ce cadre. L'un de nos partenaires a pris une initiative visant à réaliser le désarmement régional dans une partie des Balkans.

Comme le montre l'expérience européenne, les mesures de confiance telles que l'échange d'informations sur les structures militaires et les déploiements des forces, la notification préalable de mouvements militaires importants, l'invitation obligatoire d'observateurs et les inspections sur place, amèneront davantage d'ouverture, de transparence et de prévisibilité dans les activités militaires.

Deuxièmement, la limitation des armements et les mesures de désarmement à l'échelon régional devraient viser, au départ et en priorité, les capacités et les déséquilibres militaires les plus déstabilisateurs, tels que la capacité de lancer des attaques surprise ou de mener des opérations offensives de vaste portée.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Troisièmement, le processus d'adoption par tous les pays de structures militaires défensives amènerait un équilibre militaire au plus bas niveau des forces armées et des armements, dans des conditions de sécurité égales et non réduites pour tous les participants.

Quatrièmement, la limitation des armements et les mesures de désarmement à l'échelon régional doivent être appuyées par des dispositifs de vérification adéquats. Enfin, et tout aussi important, la limitation des armements et les mesures de désarmement dans une région ne devraient pas conduire à un accroissement des transferts d'armes vers d'autres régions.

Des mesures telles que celles que je viens de décrire devraient être prises dans la région elle-même et y être appliquées, mais des initiatives de l'extérieur peuvent s'avérer nécessaires pour jouer un rôle de catalyseur. C'est assurément le cas en ce qui concerne le Moyen-Orient, où la limitation des armements et des mesures de désarmement s'imposent de façon prioritaire. A cet égard, la Communauté européenne et ses Etats membres appuient sans équivoque l'objectif consistant à limiter les armements et à instituer des mesures de désarmement au Moyen-Orient, y compris la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et la possibilité d'envisager des mesures de réduction des armes classiques. Ils rappellent les diverses propositions faites dans ce sens par le Président Mubarak, et se félicitent de l'initiative du Président Bush qui a opportunément proposé de limiter les armements dans cette région, ainsi que de l'initiative de désarmement mondial suggérée par le Président Mitterrand et de la proposition connexe sur les armes classiques faite par le Premier Ministre Major. Les Douze appellent tous les Etats de la région à se joindre aux efforts internationaux en cours visant à débarrasser le Moyen-Orient du fléau de la guerre.

Maintenant que le monde a surmonté de façon irréversible les divisions Est-Ouest et la course aux armements pour entrer dans une ère de coopération internationale accrue, les niveaux excessifs d'armes classiques détenus par de nombreux Etats sont une anomalie dangereuse. L'agression de l'Iraq contre le Koweït et la guerre du Golfe qui a suivi illustrent bien la menace permanente que l'acquisition sans discrimination d'arsenaux massifs par certains Etats représente pour la paix et la stabilité régionales et, en fait, pour la sécurité internationale dans son ensemble. Si elle veut prévenir la

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

répétition de tragédies comme celle qui a marqué le Golfe, la communauté internationale doit chercher les moyens de refuser aux Etats les instruments qui leur permettent de semer la guerre et la destruction. Les missiles capables de libérer des armes de destruction massive sont un exemple particulièrement notoire à cet égard. C'est la raison pour laquelle les Douze réaffirment leur appui aux directives du régime de contrôle de la technologie des missiles.

Nous sommes conscients des difficultés théoriques et pratiques que pose le renforcement du contrôle du commerce florissant des armes sur le plan international. Les Douze reconnaissent le droit à la légitime défense consacré à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies et acceptent que pour être à même d'exercer ce droit beaucoup d'Etats dépendent des importations d'armes. Mais alors que chaque Etat devrait jouir des moyens d'assurer sa sécurité conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte, ses stocks d'armes ne devraient pas dépasser ceux dont il a légitimement besoin pour assurer sa défense, au point de constituer de par leur existence même une menace pour les pays voisins. Obtenir une plus large acceptation de cette notion de suffisance raisonnable est l'une des principales difficultés pratiques que nous connaissons dans cette période d'après-guerre du Golfe.

Etant donné que dans ce domaine aucun accord international n'existe ou n'est en cours de négociation, nous devons innover et trouver, le cas échéant, un terrain nouveau. La Communauté européenne et ses Etats membres, de leur côté, sont résolus à s'attaquer à ce problème et à rechercher une solution, comme ils l'ont indiqué clairement dans la Déclaration sur la non-prolifération et l'exportation des armes, publiée par le Conseil de l'Europe lors de sa toute dernière réunion, en juin, à Luxembourg.

Dans la perspective d'une union politique et dans le cadre de leurs consultations internes, les Douze tiennent à mettre au point, sur la base d'une série de critères communs, une façon commune d'aborder l'harmonisation de leurs politiques intérieures. Sur le plan international, les Douze sont convaincus que des mesures de vaste envergure sont immédiatement nécessaires pour favoriser la modération et la transparence des transferts d'armes classiques et des techniques à des fins militaires, en particulier à destination de régions où règne la tension.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Avant toute chose, les Douze soulignent que l'ouverture et la transparence, qui sont désormais des principes bien établis en matière de limitation des armements et de mesures de confiance, doivent être étendues au commerce international des armes classiques et de la technologie militaire. Plusieurs initiatives ont déjà été prises dans ce sens.

Sur le plan régional, des propositions sont envisagées dans le cadre des négociations relatives aux mesures de confiance et de sécurité, à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), propositions visant à assurer l'échange annuel d'informations sur la production et l'exportation d'équipements militaires.

Sur le plan mondial, les Douze accordent la priorité la plus élevée à la création rapide d'un registre des Nations Unies universel et non discriminatoire faisant état des transferts d'armes classiques. Ils notent avec reconnaissance que cette initiative a déjà obtenu un appui étendu, aussi bien de la part des pays bénéficiaires que des pays fournisseurs, y compris les sept pays les plus industrialisés et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, ils se félicitent de ce que ces Etats - qui sont impliqués dans la majeure partie des transferts d'armes classiques - se soient déclarés prêts à s'attaquer à ce problème inquiétant.

L'excellent rapport présenté de façon fort opportune par le Groupe d'experts gouvernementaux sur la façon de promouvoir la transparence dans les transferts internationaux d'armes classiques, créé sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU, donne davantage de poids à cette proposition de registre. A notre avis, ce registre pourrait servir plusieurs objectifs : il répond à la nécessité d'une plus grande ouverture et transparence; il permettrait de donner rapidement l'alerte en cas de tentatives faites pour accumuler des armes au-delà d'un niveau raisonnable. Enfin, la création d'un registre constituerait une première mesure pratique dans un processus plus étendu visant à réduire les transferts d'armes irréfléchis et déstabilisateurs.

Les Douze figurent donc au nombre des auteurs initiaux d'un projet de résolution sur la création d'un registre, dont la Première Commission sera saisie à la présente session. Quant aux modalités pratiques du registre, les Douze préconiseront un système clair, facile à gérer et prêt à être adopté immédiatement. Par la suite, des améliorations pourront bien entendu être

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

envisagées à la lumière de l'expérience acquise. Nous voulons croire que ces différents éléments s'imposeront à la Première Commission et nous demandons la coopération et l'appui de tous les Etats pour obtenir des résultats substantiels dans ce domaine.

Outre la création d'un registre universel des transferts d'armes, les Douze demandent instamment aux fournisseurs aussi bien qu'aux acheteurs d'armes classiques de faire preuve de responsabilité et de modération dans un domaine où la modération a dans certains cas manifestement fait défaut, au détriment de la sécurité régionale et mondiale.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

La modération est particulièrement nécessaire dans le cas d'armes déstabilisatrices comme les missiles balistiques. Elle pourrait déjà contribuer en soi à l'établissement d'un schéma plus raisonnable des transferts d'armes. Les dispositions du Traité sur les forces conventionnelles en Europe, dont l'objectif est d'empêcher le transfert de surplus d'armes vers des pays extérieurs à la région visée par le Traité, constituent à cet égard une évolution louable.

Troisièmement, les Douze se féliciteraient de l'établissement d'un dialogue entre pays acheteurs et fournisseurs, dans le but de convenir d'un code de conduite régissant les transferts d'armes. Nous restons ouverts à tout examen futur de la question du commerce des armes sous tous ses aspects, à l'Organisation des Nations Unies et dans toute autre instance multilatérale appropriée.

La transparence en matière de transferts d'armes internationaux n'est qu'un seul aspect, quoique important, d'une plus grande franchise et d'une information objective dans le domaine militaire en général. Les Douze n'ont cessé de prôner la transparence, dans laquelle ils voient un moyen de renforcer la confiance mutuelle et la sécurité en général. En conséquence, les Douze continueront à appuyer l'établissement de rapports annuels sur les budgets militaires et à demander que cette pratique se généralise.

Comme on le verra certainement dans le rapport de l'année prochaine, l'importance croissante de l'information objective dans le domaine militaire est bien reflétée dans la session de cette année de la Commission du désarmement. A ce propos, les Douze notent avec satisfaction le renouveau d'intérêt que la réforme de la Commission a donné aux délibérations de celle-ci cette année.

En termes plus généraux, les mesures énergiques prises par le mécanisme du désarmement des Nations Unies, notamment dans le domaine de la vérification, montrent la vitalité actuelle du processus de limitation des armements et de désarmement. Les Douze félicitent le Département des affaires du désarmement de ses efforts dynamiques visant à promouvoir les dimensions multilatérales du processus de limitation des armements et de désarmement. De même, les différents documents de recherche publiés par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement en 10 ans d'existence, ainsi que les activités utilement entreprises par les centres régionaux des

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Nations Unies pour la paix et le désarmement, ont contribué à éclairer davantage le rôle que jouent les Nations Unies en ce qui concerne la limitation des armements et le désarmement.

Dans le sillage des progrès récents en matière de limitation des armements et de désarmement, on constate des réductions substantielles des dépenses militaires dans de nombreux Etats. Si de telles réductions seront sans aucun doute salutaires à long terme, elles peuvent entraîner des ajustements économiques douloureux à court terme. La Communauté européenne et ses Etats membres reconnaissent que le passage d'une économie dominée par la production militaire à une économie civile est devenu la préoccupation majeure d'un nombre croissant d'Etats.

Toutefois, il n'existe pas de schéma directeur unique pour reconvertir les ressources de défense en industries civiles. Les différences entre les systèmes économiques et politiques existants réduisent les chances d'arriver à une façon commune d'aborder la question de la reconversion. Selon nous, le processus de reconversion peut par conséquent être géré au mieux selon une méthode équilibrée et pragmatique qui réponde aux conditions spécifiques existant dans chaque pays. Ainsi, dans une économie de marché, la reconversion prendra essentiellement la forme d'une réaction économique naturelle au problème consistant à adapter l'offre à la demande dans le domaine de l'industrie civile. La faisabilité technique et économique, plutôt que l'opportunité politique, sera donc le facteur clé déterminant l'ampleur et le rythme du processus de reconversion.

Cela signifie aussi que nous ne devons pas considérer la reconversion comme une condition préalable à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales. En même temps, les Douze estiment que les gouvernements devraient profiter des structures de coopération existantes, aussi bien au niveau national qu'international, susceptibles de faciliter les processus nationaux de reconversion.

Il nous appartient maintenant de sauvegarder l'esprit de coopération internationale que nous avons fait naître et d'aller de l'avant. Comme je l'ai déjà dit, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser passer des occasions précieuses, surtout dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement qui, nous le savons tous, est tellement influencé par les contre-courants des relations internationales.

M. Wzgenmakers (Pays-Bas)

Les Douze sont certains que la Première Commission apportera son plein concours à la recherche de solutions communes à nos problèmes communs de sécurité. Ces dernières années, la Première Commission a montré qu'elle était de plus en plus capable de faire passer l'efficacité avant la rhétorique, la souplesse avant le dogmatisme. Une meilleure rationalisation de ses procédures et l'allègement de son ordre du jour devraient permettre à notre Commission d'attaquer de manière décisive les vrais problèmes de l'heure.

Comme les années précédentes, la Communauté européenne et ses Etats membres continueront à promouvoir un plus large consensus sur un nombre réduit de résolutions. Toujours soucieux de voir définir des priorités, les Douze suggèrent que l'on recoure de plus en plus fréquemment à un examen bisannuel ou pluriannuel des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission. Ils demandent aux autres Etats de s'associer à ces efforts pratiques visant à accroître au maximum la contribution de la Première Commission à la cause du désarmement.

M. SOMAVIA (Chili) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, au nom de la délégation chilienne, qu'il me soit permis de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous savons que vos talents de fin diplomate contribueront de manière décisive à l'obtention de résultats positifs à la présente session. En outre, en tant que Chilien, j'éprouve un plaisir particulier à voir un ancien activiste de l'historique syndicat Solidarité à la tête de nos travaux. Vous êtes un symbole vivant des changements survenus récemment dans le monde.

Je souhaite de même féliciter les vice-présidents, M. Ahmet Nazif Alpman, de Turquie, l'Ambassadeur Sedfrey Ordonez, des Philippines, et notre très bon ami et collègue, M. Pablo Sader, d'Uruguay, qui représente l'Amérique latine au sein du Bureau. Je tiens aussi à féliciter notre cher ami, M. Akashi, Secrétaire général adjoint aux affaires du désarmement, qui pendant toute cette année de grands changements, s'est acquitté de sa tâche avec perspicacité et avec beaucoup d'énergie et de sensibilité, incitant à la réflexion sur des problèmes complexes, ce qui est l'une des principales tâches des Nations Unies. Enfin, je félicite l'Ambassadeur Komatina du travail qu'il a accompli en tant que Secrétaire général de la Conférence du désarmement, travail grâce auquel, dans cette phase des relations internationales, nous pourrons peut-être progresser sur des questions jusqu'ici limitées.

M. Somavía (Chili)

Enfin, bien qu'on ait déjà rendu hommage à l'Ambassadeur Alfonso García Robles, je ne saurais manquer d'ajouter une brève note personnelle, pour parler d'un autre type de solidarité. Je veux parler de sa solidarité à toute épreuve avec la lutte du peuple chilien pour retrouver la démocratie. C'est un aspect différent de celui que tous les membres de la Commission connaissent de lui, solidarité dont j'ai personnellement eu l'expérience pendant une période d'exil politique au Mexique. Il a symbolisé la défense des grandes valeurs universelles, et pas seulement en matière de désarmement.

La présente session amorce ses travaux sous des auspices favorables en matière de désarmement. Nous commençons à voir les premiers résultats pratiques de la fin de la guerre froide et de la fin de l'affrontement idéologique sans merci, qui ont tant nui à l'humanité. Nous sommes heureux des décisions prises par les Etats-Unis et l'Union soviétique concernant la réduction et l'élimination des armes nucléaires à courte portée et des missiles balistiques intercontinentaux ainsi que du moratoire sur les essais nucléaires. Nous applaudissons aussi à la décision prise de réduire sensiblement les dépenses mondiales consacrées à la défense au cours des années à venir. Il aurait pourtant été plus significatif, alors que nous abordons une nouvelle époque que ce soit aux Nations Unies que ces décisions soient annoncées pour la première fois. Un tel geste aurait renforcé l'Organisation et aurait montré symboliquement une volonté de voir les Nations Unies jouer un rôle important en matière de désarmement.

Malheureusement, nous constatons que jusqu'à présent, les grandes puissances persistent dans des attitudes qui empêchent les instances multilatérales de s'acquitter jusqu'au bout des tâches pour lesquelles elles ont été créées : l'Assemblée générale en tant qu'instance supérieure de dialogue et d'orientation politique de la communauté internationale dans son ensemble, la Commission du désarmement, en tant que principal forum technique qui bénéficie d'une large représentation et la Conférence du désarmement, en tant qu'organe de négociation mais limité quant à sa composition.

C'est dans cet esprit que je lance un appel à l'Assemblée générale pour que pendant cette session, elle demande instamment aux membres de la Conférence du désarmement de terminer en 1992 les consultations concernant son

M. Somavía (Chili)

expansion et de se prononcer sur les demandes qui ont été présentées par certains pays, dont le Chili, qui souhaitent devenir membres de cet organe.

Nous devons redire notre inquiétude face au désaccord que l'on note au sein de la Conférence du désarmement sur des sujets aussi sensibles que le désarmement nucléaire et la détérioration croissante de l'équilibre écologique. Etant donné qu'il n'y a pas, par ailleurs, de mandat de négociation dans les comités pertinents, nous ne pouvons que critiquer le manque de volonté politique pour réaliser des progrès réels dans le domaine du désarmement multilatéral. Néanmoins, nous estimons que des initiatives comme le projet de traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, présenté par la Suède, constituent des efforts positifs, que nous allons analyser comme il convient.

Les résolutions que la Première Commission adopte chaque année doivent évoluer pour devenir des normes juridiques plus contraignantes propres à renforcer la paix et la sécurité internationales. Conscient de cette situation, mon gouvernement, avec les Gouvernements argentin et brésilien, a souscrit, au début du mois dernier, à l'Accord de Mendoza sur l'interdiction complète des armes biologiques et chimiques, instrument auquel l'Uruguay a déjà adhéré et qui est ouvert à la participation de tous les autres pays latino-américains. Cette mesure propre à accroître la confiance à l'échelon régional, qui confirme des déclarations unilatérales sur la non-possession d'armes biologiques et chimiques, contient des mécanismes prévus dans la convention à venir sur les armes chimiques, que négocie la Conférence du désarmement, tout en encourageant sa conclusion et son entrée en vigueur dans les plus brefs délais.

De plus, le gouvernement du président, M. Aylwin, conscient de l'importance du Traité de Tlatelolco, a de même prévu les mesures nécessaires pour que, avec les autres pays latino-américains qui se trouvent dans la même situation que le Chili, soit négociée la mise en oeuvre du dispositif prévu par cet instrument fondamental en matière de désarmement.

Le Chili ne veut pas d'armes nucléaires dans la région, que ce soient les siennes ou celles des autres. Elles ne sont pas nécessaires. Au contraire, elles constituent des sources de méfiance et leur simple existence suscite des frictions et des risques politiques et écologiques. Le moment est venu de

M. Somavía (Chili)

commencer à réfléchir sur la légalité internationale des armes nucléaires. Dans quelle mesure leur simple existence, plus qu'une source de sécurité collective, est en fait un crime potentiel contre l'humanité? Existe-t-il une différence réelle, d'un point de vue moral, entre les souffrances et les ravages massifs occasionnés par les armes chimiques, que nous sommes disposés à proscrire, et ceux qui découlent du recours aux armes nucléaires? Sous l'angle juridique et humanitaire, les motifs qui nous poussent à interdire les unes comme les autres sont tout aussi valables.

Les diverses initiatives destinées à permettre à l'ONU d'établir un registre des armes classiques méritent tout notre appui. Cela est si vrai que notre pays, à la dernière réunion de l'Organisation des Etats américains (OEA), a parrainé, avec l'Argentine, le Brésil et le Canada, une proposition analogue d'une portée régionale. Néanmoins, il faut souligner que tant le Chili que d'autres pays de la région d'Amérique latine ont des observations à faire sur ces propositions. Ces observations portent sur le caractère obligatoire que l'on souhaite donner au registre et sur le fait que des aspects tels que la production interne d'armements et sa limitation ainsi que le problème du trafic illicite d'armements n'en font pas partie. Il faut, en outre, donner au registre un caractère vraiment universel et non discriminatoire et faire en sorte qu'il respecte le principe de la légitime défense des Etats.

Par ailleurs, mon gouvernement estime que, même si l'initiative est peut-être l'une des plus pertinentes parmi celles présentées à la Première Commission ces derniers temps, elle ne constitue cependant qu'un pas de plus dans le processus de désarmement, qui doit être complété par des mesures plus profondes et complètes sur l'élimination des armes nucléaires et de destruction massive.

Le Gouvernement chilien constate avec regret qu'une question essentiellement politique, comme la possibilité de rehausser la notion de sécurité au moyen d'éléments non militaires - tant de fois signalée par le Chili dans divers forums des Nations Unies - ne réussit pas à trouver sa place dans les travaux de la Première Commission. Ces nouveaux éléments de la notion de sécurité, qui englobent non seulement les aspects militaires du désarmement mais toutes les menaces présentes ou futures qui minent

M. Somavía (Chili)

insidieusement la stabilité locale, régionale et mondiale, le développement économique et la dignité humaine, supposent que l'accent soit mis pendant les négociations sur la création d'un lien pertinent entre le désarmement et le développement, ce qui nous permettrait de consacrer réellement au développement économique et social les fonds affectés aux dépenses en armements qui ne jouent pas un rôle de dissuasion et qui ne se justifient pas dans le cadre de la légitime défense.

M. Somavía (Chili)

A ce sujet, nous estimons particulièrement pertinente la Déclaration de Stockholm du 22 avril 1991, que mon gouvernement a signée et qui renvoie aux dividendes de la paix, concept si souvent mentionné mais aussi tellement insaisissable. Elle traite du transfert vers la coopération internationale des économies réalisées dans le domaine de l'acquisition d'armes et de la création d'un système global d'urgence pour la prévention des conflits. Mon gouvernement soutient pleinement de telles initiatives.

Néanmoins, nous connaissons bien les grandes difficultés qui commencent à se manifester dès qu'il s'agit de la concrétisation matérielle et financière de ces fameux dividendes de la paix. Sont alors invoqués des problèmes de déficit budgétaire à combler, de balance des paiements à équilibrer, d'impératifs nationaux, de coûts de destruction des armes et de reconversion industrielle, d'insuffisance de la croissance économique, de passage à l'économie de marché et de nombre d'autres qui se font jour pour expliquer que la satisfaction des besoins de développement des pays en développement doit être de nouveau différée. Cela nous rappelle la facilité et la rapidité avec lesquelles près de 45 milliards de dollars ont été réunis pour mener la guerre du Golfe, de même que l'impossibilité systématique d'agir de façon créatrice, résolue et imaginative en matière de financement pour le développement.

Cela m'amène à penser que, en fin de compte, les vrais dividendes de la paix ne se ramènent pas seulement à une question de concurrence pour les fonds dégagés par suite des nouveaux budgets militaires, aussi importants soient-ils. Les véritables dividendes de la paix sont d'ordre politique, intellectuel et culturel. Le principal dividende de la paix doit provenir de notre capacité de réfléchir aux problèmes de la paix et de la sécurité avec un esprit ouvert et des conceptions modernes. Nous devons d'abord reconnaître que la division idéologique du monde a occulté d'autres problèmes de sécurité aussi, voire plus importants que l'affrontement entre les superpuissances. Mais, qui plus est, la guerre froide a déformé intellectuellement l'identification des problèmes en les définissant en fonction de la dichotomie "amis ou ennemis" et non en fonction de valeurs permanentes.

L'exemple le plus frappant qui illustre cela réside dans la manière dont on s'est servi de concepts aussi graves que les droits de l'homme et la démocratie. Par voie de conséquence, la guerre froide a été source de grande

M. Somavía (Chili)

insécurité personnelle et familiale pour des millions de personnes à travers le monde, non pas tellement par crainte d'un holocauste nucléaire, mais parce que la lutte pour les droits de l'homme et la démocratie a été un facteur subordonné, secondaire et toujours mineur face au grand objectif de victoire à remporter contre l'autre superpuissance et ses alliés. Au nom de la lutte pour la liberté, des dictatures de tout type ont été défendues, protégées et aidées. C'est là une triste réalité au plan philosophique et moral.

Cette expérience et cette leçon du passé récent nous obligent à nous demander comment nous voulons identifier et définir maintenant les problèmes de sécurité dans le monde de l'après-guerre. Le Gouvernement chilien, comme j'ai eu l'occasion de le réaffirmer dans diverses instances des Nations Unies, juge indispensable de réfléchir sur la nature des principales sources contemporaines d'insécurité et des instruments les plus adéquats pour y faire face. Dans ce but, je souhaite faire part à la Commission de quelques éléments de réflexion.

Premièrement, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'Etat s'est retrouvé au premier plan en matière de sécurité internationale, ce qui a minimisé l'ensemble des problèmes liés à la sécurité individuelle et sociale des personnes. Nous devons aujourd'hui reconnaître que la sécurité des personnes est aussi, voire plus importante que la sécurité de l'Etat, et surtout que l'une ne peut s'obtenir au détriment de l'autre.

Deuxièmement, dans le monde contemporain, les principales sources d'insécurité pour les citoyens sont d'ordre économique, social et écologique. Selon la perception populaire, l'insécurité sociale est issue de la pauvreté, du chômage, de la violence criminelle et politique, des drogues, de la croissance démographique et de la détérioration de l'environnement, entre autres. Cela est particulièrement vrai pour les pays du tiers monde. Et nous observons que cette source d'insécurité ne peut être combattue par les armes, mais plutôt par des outils politiques et sociaux et par différentes formes de coopération internationale.

Troisièmement, nous devons supposer que, après la guerre froide, la sécurité sera de plus en plus interdépendante. Ce qui signifie qu'il n'y aura pas de sécurité dans le Nord s'il n'y en a pas dans le Sud, qu'il n'y aura pas de sécurité pour ceux qui connaissent le bien-être si des solutions ne sont

M. Somavía (Chili)

pas trouvées à l'insécurité sociale de ceux qui vivent dans l'incertitude, et que ni nos sociétés ni le monde ne seront stables si on ne remédie pas simultanément aux diverses situations d'insécurité dans tous les pays.

Quatrièmement, comme nous le savons tous, l'absence de risque de conflit global et les changements politiques favorables à la démocratie et au marché créent de nouveaux foyers de tension ou ont attisé des foyers latents. Les situations régionales seront davantage au centre du débat international, ce qui engendrera de nouvelles responsabilités pour les pays de la région concernée, comme le démontre le cas d'Haïti en Amérique latine et aux Caraïbes, pour lequel l'Organisation des Etats américains a agi avec fermeté et détermination pour exiger le rétablissement du gouvernement légitime.

Mais les nouvelles situations que nous connaissons permettent aussi de jeter un regard neuf sur des concepts qui, pendant la guerre froide, ont reçu des interprétations idéologiques favorables à un côté ou à l'autre. Je pense ainsi au concept de zone de paix. Il est indubitable qu'il peut être d'une grande utilité au plan régional. L'Amérique latine et les Caraïbes s'orientent dans cette direction. Le Brésil a eu l'idée, il y a plusieurs années, de proposer une zone de paix dans l'Atlantique, que l'Assemblée générale a approuvée. Le Pérou a fait une suggestion analogue pour le Pacifique. Les gouvernements centraméricains débattent actuellement de la création d'une zone de paix centraméricaine, et le Président Borja, de l'Equateur, a récemment avancé l'idée, devant l'Assemblée générale, d'une zone de paix sud-américaine. Tout cela s'inscrit dans un nouveau processus actif d'enrichissement de concepts et de revalorisation d'autres concepts mis à l'écart par la dynamique de la guerre froide et la simplification idéologique qu'elle a représentée pour l'humanité. Ainsi, il est possible d'envisager dans le même ordre d'idées, suivant en cela le bon exemple donné par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la convocation de conférences régionales ou sous-régionales sur la sécurité qui aborderaient progressivement les situations régionales dans le cadre des nouvelles réalités.

M. Somavía (Chili)

Comme je l'ai déjà mentionné, il est évident que les problèmes relatifs aux drogues, à l'environnement et autres questions analogues, sont aussi des problèmes de sécurité, mais ces problèmes ne sont pas de même nature que ceux qui sont discutés au Conseil de sécurité ou même ici à la Première Commission. Nous commençons à identifier des problèmes de sécurité qui, comme on l'a déjà dit, conformément à la vision actuelle de ce concept, montrent qu'il est nécessaire d'accorder toute l'attention voulue aux dimensions économique, sociale et écologique de ceux de ces problèmes qui sont traités au sein des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale.

La relation qui existe entre le désarmement et la sécurité internationale apparaît aujourd'hui de façon plus évidente que jamais. Nous ne pouvons ignorer les sources d'insécurité qui affectent les êtres humains, les familles, les communautés, les Etats et l'humanité tout entière. L'instauration d'un nouvel ordre international exige que l'on prenne en considération les aspirations légitimes de tous les pays du monde. Le désarmement doit être un processus mondial qui, tenant compte des caractéristiques propres de chaque région, entraînera une amélioration réelle des conditions de vie des pays en développement.

Les Nations Unies sont l'enceinte appropriée où pourra se dégager une vision commune de ce que devrait être la sécurité au cours de la décennie des années 90. Ne manquons pas cette occasion, peut-être unique dans l'histoire, de faire des progrès réels dans le développement d'idées et d'activités politiques visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

M. ZLENKO (Ukraine) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer ma satisfaction à vous voir, vous un représentant d'un pays voisin et ami de l'Ukraine, diriger les délibérations de la Première Commission. Je tiens à vous souhaiter, ainsi qu'aux autres membres du bureau, tout le succès possible dans l'accomplissement des tâches qui seront confiées à la Commission à cette quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

Les événements mouvementés de ces quelques dernières années ont changé de façon spectaculaire le paysage politique mondial. Des structures d'un nouvel ordre mondial prennent forme sur la base de la coopération, de l'interaction

M. Zlenko (Ukraine)

et de la confiance. La Charte de Paris pour une Nouvelle Europe, le Traité sur les forces classiques en Europe, la signature par l'Union soviétique et les Etats-Unis du Traité sur la réduction des armements stratégiques (START) et les initiatives audacieuses récemment prises par les Etats-Unis et l'Union soviétique dans le domaine du désarmement nucléaire, voilà autant de mesures qui viennent renforcer les bases d'un système de sécurité fondamentalement nouveau reposant sur une coopération et une interaction mutuellement avantageuses. Autrement dit, le monde est devenu un lieu beaucoup plus sûr où vivre, et la menace d'une conflagration entre super-puissances a disparu de l'horizon politique.

Le caractère indivisible et intégral de la sécurité a été rendu évident par les liens intrinsèques entre ses dimensions militaire, politique, écologique, économique et humanitaire. Cependant, la fin des affrontements militaires et les réductions dans ses capacités militaires, obtenues essentiellement par le désarmement et le contrôle des armes, mais aussi par la réduction et la limitation des activités militaires, demeurent au centre de tout concept multidimensionnel de sécurité. Ce processus devrait assurément être constant et bien équilibré et devrait s'étendre à toutes les nations et à tous les types d'armes. A cet égard, chaque pays se doit d'assumer sa part de responsabilité pour ce qui est de la situation dans le monde, tandis que les Nations Unies devraient éveiller en chaque nation le sentiment de son devoir. Parmi les aspects militaires de la sécurité, les armes nucléaires et, par conséquent, le désarmement nucléaire, sont des questions fondamentales dans le monde contemporain.

L'Ukraine a de tout temps préconisé l'élimination de tous les arsenaux nucléaires. Nous sommes convaincus qu'un système de sécurité internationale efficace, équilibré et réel, pourrait empêcher ou, le cas échéant, freiner toute agression, grâce à un effort international commun, sans qu'il soit nécessaire de faire appel au recours ou à la menace du recours aux armes nucléaires.

Le 24 août de cette année, le Parlement de l'Ukraine a proclamé l'indépendance de l'Etat ukrainien, et des dispositions d'exécution ont immédiatement suivi. Entretemps, nous escomptons que cette décision sera endossée, par voie de référendum, le 1er décembre de cette année.

M. Zlenko (Ukraine)

Le Parlement de la République a décrété que toutes les forces armées se trouvant en territoire ukrainien relevaient de sa juridiction. L'opinion publique mondiale et les milieux dirigeants de nombreux pays se sont parfois inquiétés à ce sujet, se demandant si l'indépendance ukrainienne n'allait pas avoir pour conséquence l'apparition d'une nouvelle puissance nucléaire. Je tiens d'emblée à vous rassurer : ces préoccupations ne sont pas fondées. Bien au contraire, je suis convaincu que la politique constamment préconisée par l'Ukraine en faveur de l'élimination des armes nucléaires a contribué aux mesures de désarmement nucléaire coordonnées de vaste portée annoncées par le Président Bush et le Président Gorbatchev et aidera à la mise en oeuvre de ces mesures.

Nous souhaitons que toutes les armes nucléaires qui se trouvent sur notre territoire soient détruites aussitôt que possible. Je voudrais citer à cet égard ce qu'a dit Léonid Kravchuk, Président de la Rada Suprême, le Parlement ukrainien, dans sa déclaration du 30 septembre dernier, au cours du débat général à la présente session de l'Assemblée générale :

"L'Ukraine ne cherche pas à posséder d'armes nucléaires. Elle a l'intention de devenir partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en qualité d'Etat non nucléaire. Cette intention est conforme aux efforts internationaux destinés à réduire et à détruire les stocks nucléaires dans le monde entier. En adoptant cette position, l'Ukraine souhaite encourager le désarmement et une confiance accrue entre les nations." (A/46/PV.14, p. 27)

"Comme l'Assemblée le sait, certains systèmes d'armes nucléaires sont actuellement déployés sur le territoire ukrainien. Notre politique est que ces armes nucléaires ne sont stationnées que temporairement en Ukraine. L'élimination de ces systèmes et des composantes de leur déploiement n'est qu'une question de temps." (Ibid., p. 26)

Bien entendu, l'Ukraine n'est pas la seule nation au monde à avoir opté pour le statut d'Etat non nucléaire. Cependant, c'est une chose que de renoncer à ce que l'on ne possède pas, c'en est une autre que de faire un choix en faveur d'un avenir non nucléaire, alors que l'on doit faire face aux frais entraînés par l'élimination de centaines d'armes stratégiques et tactiques ainsi que des installations de production et d'entretien de ces armes.

M. Zlenko (Ukraine)

Considérant l'exemple frappant de certaines superpuissances, quelques hommes politiques ukrainiens se demandent : Pourquoi se presser si d'autres puissances nucléaires rejettent l'option non nucléaire pour elles-mêmes tout en encourageant les autres à la choisir? Pourquoi ne pas faire de même? On a, certes, raison de dire que rien n'est plus contagieux que le mauvais exemple, mais il est encore plus vrai que la majorité de l'humanité a suffisamment de bon sens et de force morale pour ne pas se laisser leurrer par des précédents douteux. C'est là, à notre avis, ce qui justifie une conception optimiste des progrès de l'homme.

C'est le partenariat international fondé sur la Charte des Nations Unies, et non la possession des armes nucléaires, qui garantira l'avenir de la communauté internationale. Nous espérons sincèrement que le choix non nucléaire de l'Ukraine sera jugé selon ses mérites en tant que contribution importante à la consolidation de la sécurité internationale et au renforcement du Traité sur la non-prolifération, qui devrait devenir un traité non limité dans le temps.

A cet égard, je voudrais encore citer la déclaration du Président du Rada suprême de l'Ukraine :

"La communauté internationale ne doit pas laisser perdre les nouvelles occasions qui se présentent aujourd'hui. La non-prolifération des armes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et des missiles de combat, ainsi que de la technologie des missiles est devenue particulièrement pertinente. L'Ukraine est heureuse que la France, la Chine et l'Afrique du Sud aient déclaré leur intention d'adhérer au Traité sur la non-prolifération. On s'approche d'une situation où l'intention d'un Etat de ne pas adhérer au Traité serait considérée comme contraire aux intérêts communs de l'humanité." (A/46/PV.14, p. 26)

La question posée fréquemment dans le contexte des événements récents, y compris la situation en Ukraine, est de savoir si les forces nucléaires sont, en fait, suffisamment protégées contre une utilisation accidentelle ou non autorisée. Nous avons une politique bien précise en ce qui concerne les armes qui se trouvent en territoire ukrainien : le commandement et le contrôle des armes nucléaires, aussi longtemps qu'elles existent, doivent exclure toute possibilité d'utilisation non autorisée. Mais, bien entendu, se pose alors

M. Zlenko (Ukraine)

tout naturellement une seconde question : est-il réellement concevable ou moralement admissible, ou tout simplement raisonnable d'envisager une forme quelconque d'utilisation autorisée de systèmes nucléaires de destruction massive?

Le monde peut et doit vivre sans armes de destruction massive. Mais tant qu'elles existeront, il ne peut y avoir - à supposer qu'il y en ait un - qu'un seul moyen concevable de les utiliser de façon "autorisée" : une réponse nucléaire à une attaque nucléaire. Toute autre utilisation déferait le bon sens de la société humaine.

Les faits nouveaux, comme les mesures communes proposées actuellement pour se protéger contre des lancements accidentels ou non autorisés et assurer la sécurité du transit des armes et leur entreposage, ainsi que les promesses des Etats-Unis et de l'Union soviétique d'éliminer les armes nucléaires tactiques, nous permettent d'espérer que toutes les puissances nucléaires envisageront une fois de plus de suivre l'exemple de l'URSS et de la Chine en proclamant leur intention de ne jamais utiliser en premier les armes nucléaires et en concrétisant leur déclaration par des mesures conjointes de renforcement de la confiance dans ce domaine. Nous pensons qu'une grande partie du chemin menant à l'interdiction de l'utilisation en premier des armes nucléaires a déjà été parcourue. La nature ambitieuse, bien que soigneusement équilibrée, des dernières initiatives présentées dans le domaine des armes nucléaires porte à croire que les puissances nucléaires intéressées sont en passe de parcourir le reste du chemin.

Une autre tâche urgente reste à accomplir dans ce domaine, et je suis certain que les représentants de la Première Commission ne sont pas les seuls à en être conscients. Je songe à la nécessité de mener à bien la noble tâche de nos éminents prédécesseurs qui, dès 1963, ont interdit les essais nucléaires dans l'espace, dans l'atmosphère et sous l'eau.

Certains progrès ont été faits dans la limitation des essais nucléaires lorsque les traités de 1974 et de 1976 ont été ratifiés et lorsque la Conférence du désarmement de Genève a cherché à examiner plus activement cette question. Cependant, l'objectif principal, une interdiction complète et générale de tous les essais nucléaires, nous échappe malheureusement toujours.

M. Zlenko (Ukraine)

L'Ukraine, qui a souffert indiciblement de la catastrophe nucléaire "pacifique" de Tchernobyl, s'associe à ceux qui ont souffert de l'utilisation ou de l'essai des armes nucléaires, et, avec les millions de personnes qui n'ont pas été directement affectées mais qui ne veulent pas tolérer la menace nucléaire, elle appelle instamment toutes les puissances nucléaires à faire preuve de bonne volonté, à cesser les essais nucléaires, et à accomplir ainsi un pas immense sur la voie du désarmement nucléaire.

Il est grand temps que nous arrêtions une fois pour toutes notre guerre nucléaire incessante contre l'environnement, au cours de laquelle on a fait exploser des dizaines et des centaines de charges nucléaires. Cette guerre a pour nom les essais nucléaires. Je dois souligner que cette question occupe une place à part, et qu'elle doit être examinée indépendamment de son lien avec les progrès réalisés dans le domaine du désarmement. Aucune mesure dans d'autres directions ne saurait remplacer la nécessité d'interdire complètement et aussi rapidement que possible les essais nucléaires. Le moratoire d'un an, proclamé récemment par l'Union soviétique au début du mois, est une autre invitation adressée aux autres pour qu'ils suivent cet exemple et choisissent de mettre définitivement fin aux explosions nucléaires qui mettent à dure épreuve la patience des gens et la nature elle-même.

Maintenant que les relations internationales évoluent et que le potentiel de maintien de la paix des Nations Unies se réalise davantage, nous, en Ukraine, considérons comme parfaitement réelle et non plus idéaliste l'idée d'un désarmement nucléaire graduel, marqué par des jalons tels que la politique de non-recours en premier aux armes nucléaires, la cessation rapide des essais nucléaires, la destruction complète des stocks nucléaires et l'assurance que les armes nucléaires ne sont fabriquées nulle part dans le monde. Et si certains ne sont pas encore convaincus qu'il est possible d'instaurer un monde dénucléarisé, nous n'excluons pas la possibilité de préserver une capacité de dissuasion nucléaire minimale convenue.

Il est également essentiel de mettre rapidement fin à la production de matières fissiles à des fins militaires et de faire en sorte que les explosifs nucléaires ne seront pas utilisés à des fins militaires; il s'agit des explosifs nucléaires libérés à la suite de l'accélération du désarmement nucléaire. Les négociations à cet égard ont bien entendu un rang de priorité élevé à nos yeux.

M. Zlenko (Ukraine)

L'agression de l'Iraq contre le Koweït et la perspective de voir bientôt apparaître de nouveaux Etats dotés d'armes nucléaires et se répandre autour du globe des armes chimiques et leurs vecteurs, en même temps que d'autres armes et techniques de déstabilisation, soulignent une fois de plus combien il importe de dresser une barrière sûre sur la voie de la prolifération de types d'armes dangereux.

M. Zlenko (Ukraine)

L'évolution récente montre combien il est urgent de parvenir à un régime international strict pour contrôler la prolifération des missiles et la technologie des missiles. Des mesures urgentes, concertées et avant tout efficaces, sont nécessaires pour régler ce problème.

L'Ukraine a constamment appuyé la création de zones dénucléarisées. Si les travaux préparatoires sont correctement menés et si les zones sont créées à l'initiative et avec l'accord de toutes les nations de la région, de telles zones peuvent présenter un effet modérateur et peuvent encourager les pays à reconcer aux armes nucléaires et à consolider la stabilité dans la région et dans le monde. Quand les armes nucléaires auront été éliminées, notre territoire national devra également devenir une zone dénucléarisée.

L'Ukraine se félicite des résultats de la troisième Conférence d'examen de la Convention interdisant les armes bactériologiques, qui vient d'achever ses travaux. Les résultats de la Conférence montrent que les accords de désarmement conclus auparavant continuent à jouer un rôle important et qu'ils peuvent être adaptés aux exigences d'aujourd'hui.

Nous avons été heureux d'apprendre qu'il existait de bonnes chances d'aboutir l'an prochain à la rédaction d'un instrument fort complexe, à savoir la convention multilatérale sur l'interdiction totale et la destruction des armes chimiques. Nous comprenons bien que la mise au point finale de toute négociation sur le contrôle des armes est toujours difficile. Par conséquent, les négociateurs sont priés de faire le maximum pour surmonter leurs différends afin que cet important instrument du contrôle des armes puisse être achevé d'ici à la prochaine session de l'Assemblée générale. L'Ukraine ne possède ni ne fabrique des armes chimiques et elle sera l'un des premiers pays à signer la convention sur l'interdiction totale des armes de guerre chimiques.

La signature du Traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE) à Paris, le 19 novembre 1990, est assurément l'un des événements marquants de l'année écoulée. Elle a renforcé le terrain pour un processus de désarmement authentique. L'importance de ce Traité sur les forces conventionnelles en Europe, qui a ouvert la voie à un type de sécurité absolument nouveau sur le continent européen, ne saurait être surestimée. J'aimerais, cependant, souligner que même avant l'entrée en vigueur du Traité les Etats Membres avaient repris les négociations de Vienne pour discuter d'une gamme encore

M. Zlenko (Ukraine)

plus étendue de questions politiques et militaires. C'est là une indication de la continuité et de la cohérence d'un processus transparent. Cependant, le progrès dans la réduction des forces conventionnelles en Europe ne s'est pas accompagné de mesures similaires dans d'autres régions du monde, en dépit des conflits armés qui ont continué récemment à se produire hors d'Europe. Nous estimons que la communauté internationale devrait accorder une plus grande priorité à la réduction des armes et des forces armées conventionnelles dans les régions autres que l'Europe, en particulier dans les régions déchirées par des conflits. Des mesures propres à accroître la confiance, à améliorer la stabilité et à renforcer les relations de bon voisinage pourraient être considérées comme un premier pas dans cette direction.

L'application du Traité sur les forces conventionnelles en Europe, qui doit exercer un impact sur les forces conventionnelles en Ukraine, appelle instamment la participation directe de l'Ukraine à toute négociation multilatérale de désarmement ainsi que sa participation au processus de la CSCE en général. A cet égard, je voudrais rappeler une fois de plus que l'Ukraine a exprimé son désir de participer directement au processus de négociation sur le désarmement et qu'elle est disposée à apporter une contribution constructive aux questions en débat. Après la tenue du référendum, nous nous proposons de régler en termes pratiques la question de notre participation à part entière à la CSCE.

La nécessité de fermer toutes les principales voies de la course aux armements rend difficile d'éviter la question des forces navales. L'Ukraine, nation côtière de la mer Noire et donc du bassin méditerranéen, s'inquiète naturellement de voir que les principales réalisations dans les diverses questions de désarmement et dans les problèmes régionaux n'ont eu, jusqu'à récemment, peu ou pas d'effet sur les activités navales. Nous estimons que le moment est venu d'aborder des négociations importantes sur les questions navales, à commencer par des mesures élémentaires propres à renforcer la confiance, d'ouverture et de prévisibilité en mer. Ces mesures ont déjà été largement définies, et nous pourrions ainsi envisager de réduire sensiblement les activités navales, en vue de les limiter à des fonctions purement défensives.

M. Zlenko (Ukraine)

La question de la conversion des industries militaires a reçu récemment une attention accrue. La toute première expérience de conversion à grande échelle s'est avérée être un problème complexe et parfois ambivalent. Il s'agit pour nous d'une opération absolument vitale puisque nous cherchons à transformer à des fins civiles une grande partie de nos industries de défense. De toute évidence, il s'agit là d'un domaine qui appelle la coopération internationale, le partage des expériences, des études d'expert et des recommandations, dont certaines pourraient être fournies par les Nations Unies, par l'intermédiaire du Département pour les questions de désarmement. Nous estimons qu'il importe d'accélérer les efforts internationaux de coopération à grande échelle dans le domaine de la conversion, en vue d'accroître la confiance, d'améliorer la compréhension mutuelle, de rendre irréversibles les mesures de contrôle des armements et d'élever le niveau de vie des populations. Les activités de conversion communes, en elles-mêmes et par elles-mêmes, peuvent évidemment servir à la fois de mesures importantes propres à renforcer la confiance et de source indispensable des dividendes de la paix qui pourraient être tirés d'approches fondamentalement nouvelles pour consolider la sécurité internationale.

M. Zlenko (Ukraine)

En outre, le dialogue est également essentiel si nous voulons réussir à limiter le commerce des armes et à réduire les fournitures d'armes aux marchés internationaux. Il est évident qu'un fabricant d'armes, comme tout autre producteur, cherche toujours à trouver des marchés pour ses produits afin de fournir du travail à ses employés et payer leur salaire. Donc, à notre avis, cela porte à un niveau politique élevé la question de la conversion à des fins civiles des entreprises de l'industrie de la défense, un niveau qui la mène bien au-delà de la coopération habituelle fondée sur la base d'un profit matériel mutuel. Cela me porte à croire que nos partenaires occidentaux manifesteront davantage d'intérêt pour la conversion des entreprises de défense en Ukraine qu'ils n'en manifestent aujourd'hui.

Voilà quelques considérations concernant certaines questions de désarmement. Même si j'ai parlé des questions qui nous paraissent particulièrement essentielles, je n'ai pas pour autant évoqué de nombreux aspects cruciaux de la sécurité par la voie du désarmement.

Pour terminer, qu'il me soit permis de souhaiter à la Première Commission plein succès dans la réalisation de nouveaux progrès vers la solution de ce problème essentiel.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais rappeler aux membres que, conformément à la décision de la Commission, et comme il ressort de son programme de travail et de son calendrier, la liste des orateurs pour le débat général sur toutes les questions relatives au désarmement sera close demain, mardi 15 octobre 1991, à 18 heures. J'espère que les délégations qui n'ont pas encore inscrit leur nom sur la liste le feront dès que possible.

La séance est levée à 13 h 25.